

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté des communes
du PAYS DIOIS

2023

SOMMAIRE

TERRITOIRE.....	3	AGRICULTURE - FORÊT.....	38
COMPÉTENCES.....	4	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....	40
INSTANCES.....	5	ABATTOIR INTERCOMMUNAL.....	42
COMMISSIONS et COMITÉS.....	6	DOMAINE DU MARTOURET.....	43
SERVICES ET EFFECTIFS.....	7	RIVIÈRES et GEMAPI.....	44
BUDGET.....	8	PLANIFICATION.....	45
RESSOURCES et SUPPORTS.....	11	ZÉRO DÉCHET.....	47
ENFANCE - JEUNESSE.....	13	SPANC.....	52
SANTÉ - SOCIAL.....	20	EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	54
TOURISME - SPORT PLEINE NATURE.....	22	SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ.....	57
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	24	SERVICES AUX HABITANTS.....	59
MOBILITÉ.....	28	SERVICES AUX COMMUNES.....	61
LEADER.....	30	NATURA 2000.....	63
HABITAT - RÉNOVATION URBAINE.....	32	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE.....	66
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	35	PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES.....	67



Budget de fonctionnement réalisé 2023



Budget d'investissement réalisé 2023



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences....



TERRITOIRE

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux Sources de la Drôme, au pied du massif du Vercors. Le territoire bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence. L'intercommunalité regroupe 50 communes.



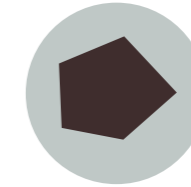
50 communes rurales



4 514 emplois
(source INSEE 12/2023)



12 345 habitants
(source INSEE 2023)

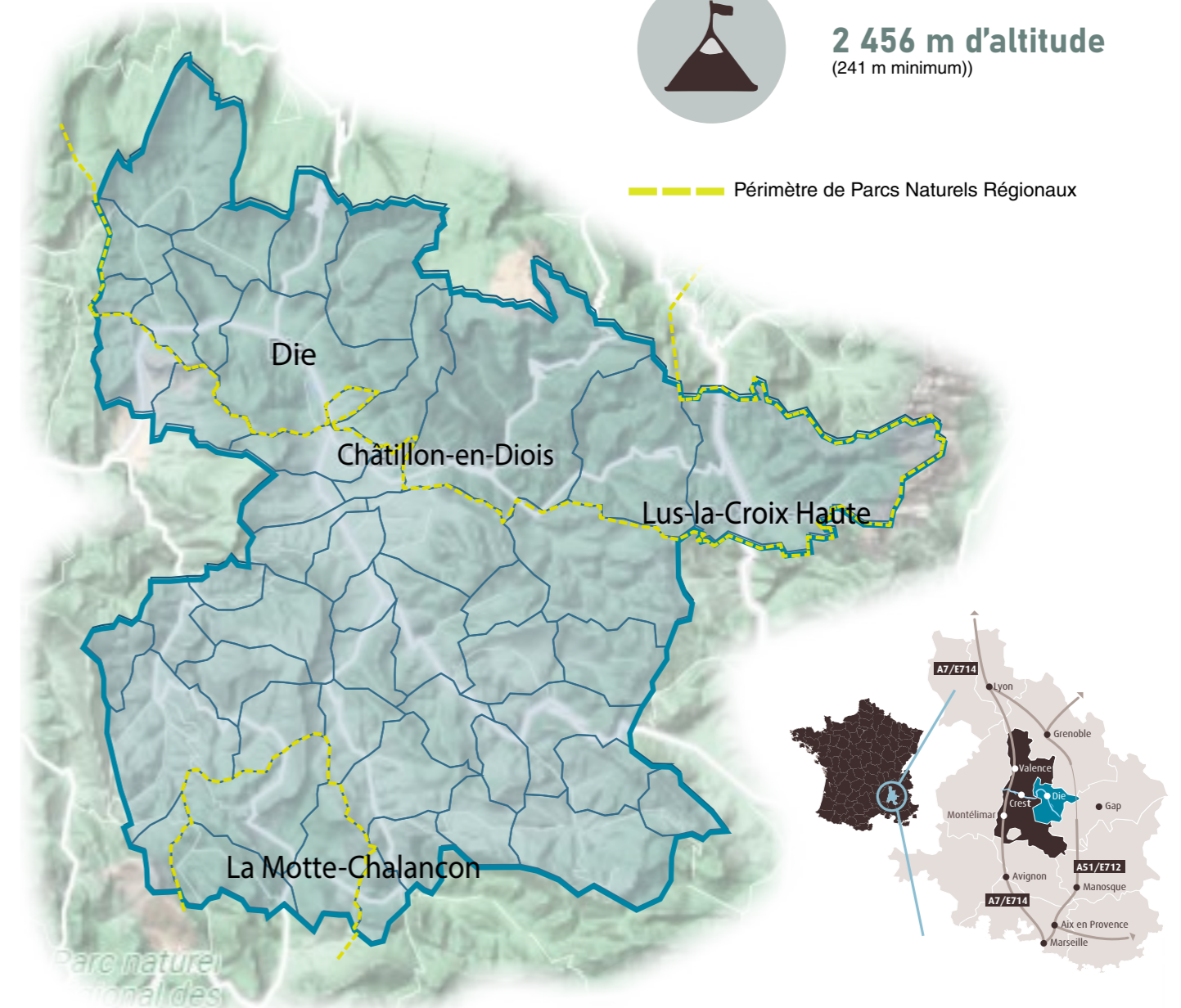


1 200 km²



2 456 m d'altitude
(241 m minimum)

----- Périimètre de Parcs Naturels Régionaux





COMPÉTENCES

La Communauté des Communes du Diois a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974).

Au 1^{er} Janvier 2023, elle assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences. Les compétences de la Communauté des Communes ont été mises en conformité avec la loi NOTRe de 2016.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**
Élaboration du PLUi et gestion des documents d'urbanisme communaux
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION TOURISTIQUE**
Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme dont la création d'un office de Tourisme
- **GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS**
Collecte et valorisation des déchets ménagers, Gestion des aires de tri et de réemploi, animation et prévention pour réduire les déchets
- **GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
Aménagement, entretien et gestion des aires
- **GEMAPI**
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**
Élaboration, coordination et animation d'un PLH (Programme Local de l'Habitat), d'un PIG (Programme d'intérêt général), d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de tout autre procédure ou programme en matière de logement
- **ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**
Politique enfance-Jeunesse : crèches, accueils de loisirs et espace social, CIAS, CLS, CLSM et Espace France Services
- **GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**
Participation au Théâtre et à l'informatique des écoles, Via Ferrata et sites d'escalade conventionnés
- **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

POUR EN SAVOIR + :
Les statuts et les définitions de l'intérêt communautaire sont consultables en ligne : www.paysdiois.fr

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**
Fibre à l'habitant, accompagnement des communes pour le développement de la téléphonie mobile
- **SERVICES PUBLICS LOCAUX**
Abattoir du Diois
- **CONSTITUTION ET GESTION DE RÉSERVE FONCIÈRE**
Domaine du Martouret
- **SOUTIEN À LA SECTION SPORT-NATURE DU LYCÉE DU DIOIS ET À LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU DIOIS**

MODIFICATIONS STATUTAIRES EN 2023

Deux modifications d'importance sont intervenues sans les statuts en 2023 : la modification de l'intérêt communautaire du volet social pour intégrer un travail sur la possible création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'autre pour la prise d'une compétence supplémentaire pour participation à une convention France Services.

Une dernière modification de l'intérêt communautaire a été faite pour intégrer, suite au désistement de la Fédération, les sites conventionnés d'escalade déclarés sites sportifs.

MUTUALISATION

La Communauté des Communes du Diois gère également 4 services mutualisés et 1 outil commun :

- **Service d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme (SIM)**
- **Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA)**
- **Natura 2000**
- **Eau-Assainissement : contrat de progrès et préfiguration du transfert de la compétence**
- **Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)**



INSTANCES

Deux instances décisionnelles portent les décisions par délibérations de la Communauté des Communes du Diois.

Le 23 Juillet 2020, le président et les vices-président.e.s ont été élu.e.s par le conseil communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- **20 délégués pour la commune de Die**
- **2 délégués pour les communes de Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc-en-Diois**
- **1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.**

Ainsi **74 délégués** composent le conseil communautaire.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau est constitué des membres de l'exécutif (président et vice-président.e.s et de 11 autres délégués élus par le conseil communautaire.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau et le Président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Ainsi **22 délégués** composent le bureau communautaire.

L'EXÉCUTIF



Alain MATHERON
Président
Budget - Éducation - Santé
Alimentation - Mobilité et
Services Publics
1^{er} adjoint
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Olivier TOURENGE
1^{er} vice-président
Planification et Urbanisme
Foncier des ZA
Mutualisation et Personnel
Maire de BOULC



Isabelle BIZOUARD
2^{ème} vice-présidente
Économie, Commerces
et Artisanat - LEADER
Santé et Mobilité
Maire de DIE



Jean-Pierre ROUIT
3^{ème} vice-président
Déchets et réemploi
Tourisme
Maire de RECOUBEAU-JANSAC



Anne-Line GUIRONNET
4^{ème} vice-présidente
Budget
Maire de ROMEYER



Pascal BAUDIN
5^{ème} vice-président
Eau et Assainissement
Rivières
Maire de BELLEGARDE-EN-DIOIS



Joël BOEYAERT
6^{ème} vice-président
Jeunesse - Social - Centre social
Vieillesse - Logement
précarité - Agriculture et Forêt
Maire de AUCELON



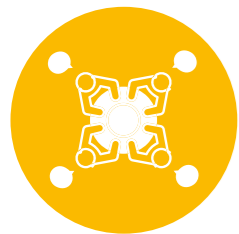
Valérie JOUBERT
7^{ème} vice-présidente
Petite-enfance et Enfance
Maire de POYOLS



Christian REY
8^{ème} vice-président
Fibre - Bâtiments
Abattoir
Conseiller municipal de DIE



Catherine PELLINI
9^{ème} vice-présidente
Natura 2000 - Culture -
Energie - Rénovation habitat
Parcs régionaux - Éducation
Maire de SAINT ROMAN



COMMISSIONS et COMITÉS

Les commissions couvrent les compétences exercées par la collectivité mais également des champs plus large comme la santé, les prospectives comme l'énergie. Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances).

Les commissions sont un espace de travail et de concertation ouvertes à tous les élus municipaux. Cette organisation permet une participation plus large des élus en amont des assemblées communautaires. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision.

COMMISSIONS

- **ABATTOIR (DSP)** ⇨ Christian REY
- **ACCESSIBILITÉ** ⇨ Christian REY
- **AGRICULTURE / FORÊT** ⇨ Joël BOEYAERT depuis oct 2022
- **EAU - ASSAINISSEMENT** ⇨ Pascal BAUDIN
- **ÉCONOMIE** ⇨ Isabelle BIZOUARD
- **ÉNERGIE** ⇨ Catherine PELLINI
- **PETITE-ENFANCE - ENFANCE** ⇨ Valérie JOUBERT
- **NUMÉRIQUE - FIBRE** ⇨ Christian REY
- **FINANCES** ⇨ Alain MATHERON / Anne-Line GUIRONNET
- **JEUNESSE - CENTRE SOCIAL** ⇨ Joël BOEYAERT
- **LOGEMENT** ⇨ Joël BOEYAERT
- **MOBILITÉ** ⇨ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **MUTUALISATION** ⇨ Olivier TOURRENG
- **PLANIFICATION (PLUI)** ⇨ Olivier TOURRENG
- **SANTÉ** ⇨ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **SOCIAL** ⇨ Alain MATHERON
- **TOURISME** ⇨ Jean-Pierre ROUIT
- **ZÉRO DÉCHET** ⇨ Jean-Pierre ROUIT



COMITÉS DE PILOTAGE

Les comités de pilotage regroupent élus, techniciens de la CCD et partenaires institutionnels ou associatifs.

- **COMITÉ LEADER** ⇨ Isabelle BIZOUARD
- **3 COMITÉS DE PILOTAGE NATURA 2000** ⇨ Catherine PELLINI
- **COMITÉ ENFANCE** ⇨ Valérie JOUBERT
- **COMITÉ JEUNESSE** ⇨ Joël BOEYAERT
- **COMITÉ DE SUIVI DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ** ⇨ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- **COMITÉ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL** ⇨ Alain MATHERON

COMITÉS DE GESTION

- **SPANC** ⇨ Pascal BAUDIN
- **URBANISME** ⇨ Olivier TOURRENG



SERVICES ET EFFECTIFS

LES AGENTS AU SERVICE DES USAGERS

Au 1^{er} janvier 2024, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la collectivité, l'équipe politique s'appuie sur une équipe technique et administrative de 57 agents (51,05 équivalents temps plein – ETP) dont :

- **39 AGENTS TITULAIRES** (35,80 ETP)
- **18 AGENTS CONTRACTUELS** (15,25 ETP).

Au 1^{er} janvier 2024, 8 recrutements sont en cours pour l'animation Santé, les conseillers France Services et pour le secrétariat mutualisé des mairies.

ORGANISATION DES SERVICES

Directeur des services : Olivier Fortin

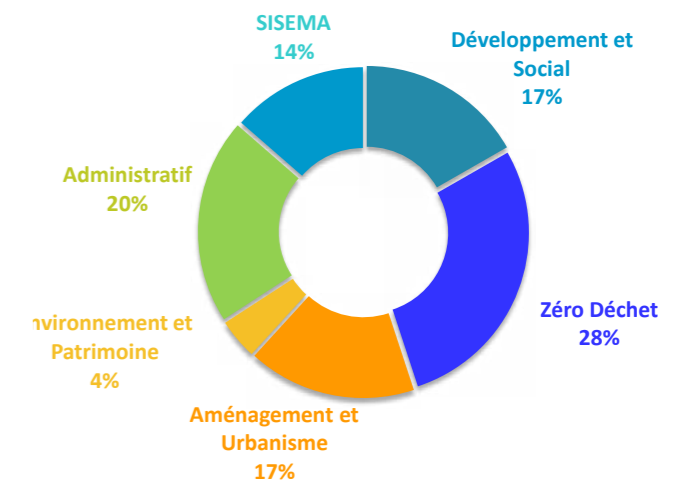
Vice-Président en charge du personnel : Olivier Toureng

Les services de la Communauté des Communes du Diois sont organisés en 5 pôles :

- **Le pôle Zéro Déchet** (15 agents)
- **Le pôle support administratif avec le SISEMA (service mutualisé du secrétariat de mairie)** (20 agents)
- **Le pôle Développement et social** (10 agents)
- **Le pôle aménagement et urbanisme** (9 agents)
- **Le pôle Environnement et Patrimoine** (3 agents)

POUR EN SAVOIR + :
L'organigramme des services est consultable en ligne : www.paysdiois.fr

RÉPARTITION PAR SERVICE



▲ Effectifs par pôle avec détail SISEMA en % ETP

RESSOURCES HUMAINES

Durant l'année 2023, pour remplacer les agents et/ou pour étoffer les services, 13 agents ont rejoint la CCD :

- 1 chargée de mission économique,
- 1 chargée de mission emploi,
- 1 chauffeur au service Zéro déchet,
- 1 assistante administrative au service Zéro Déchet,
- 4 secrétaires de mairie,
- 1 chargée de mission CIAS,
- 1 animatrice prévention déchets
- 1 chargé de mission eau-assainissement,
- 1 chargé de mission énergie,
- 1 responsable d'exploitation zéro déchet.

En 2023, 3 agents ont été nommés stagiaires.



179 délibérations
(bureau et conseil)



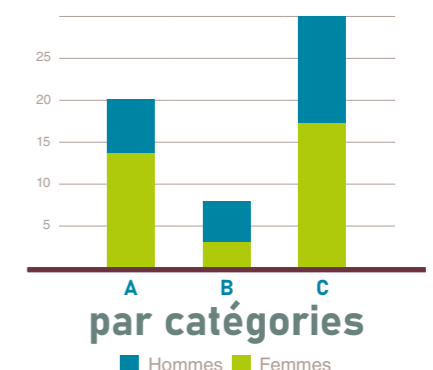
6 conseils
11 bureaux



18 commissions
10 comités



57 agents
(34 femmes et 23 hommes)





BUDGET

En 2022, le budget de la Communauté des Communes se compose d'un **budget principal** et de 6 **budgets annexes** (SPANC, Abattoir, Réseau de chaleur et les ZA de Die, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois).

Élue référente : Anne-Line GUIRONNET

Responsable du pôle ressources : Thomas COSTE

LE CONTEXTE

Les budgets 2023 ont été adoptés au conseil communautaire du 7 avril 2022. D'un montant de **8 041 945 € en investissement** et de **12 853 000 € en fonctionnement**, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement. La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

La réalisation du Budget s'inscrit dans un renforcement de l'ingénierie interne (technicien, études, diagnostic...) avec le déploiement de nouvelles missions structurant les nouvelles orientations du mandat. En parallèle, les investissements de la collectivité sont marqués par la fin d'un cycle de réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et la préparation du cycle suivant. En 2023, les recettes intercommunales sont bien orientées dans un contexte fragile : dynamique de TVA (+6%), recettes revente matières valorisables (cartons, verres, métal), revalorisation des bases foncières par l'Etat (+3.8%)

Ce contexte n'invalide pas pour autant la recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour le mandat.

LES CHIFFRES DU BUDGET 2023

• LE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement, sont constatées à 7 823K€. Les produits de fiscalité directe s'élèvent à 4 074 K€, soit 52.1 % de ces recettes. Les autres produits fiscaux nationaux (fraction TVA, FPIC...) représentent 1 438K€, soit 18,4% des recettes. Une partie de la fiscalité est reversée aux communes, aux syndicats de rivières et à l'EPIC office de tourisme, pour un montant de 1 492K€. Les dotations de l'Etat et les subventions s'élèvent à 1 748K€, soit 22.3 % de ces recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élèvent à 7 119 K€. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de 2 343 K€, soit 32,9 % de ces dépenses. Les charges courantes des services s'établissent à 1 204 K€, soit 16,4%. Les subventions et participations sont constatées à 1 821€, soit 25,6%. Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 703 K€. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de 406 K€, il en résulte une épargne nette de 298 K€ dégagé sur l'exercice pour financer les projets et les investissements de la collectivité.

• FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à 2 223K€ pour le Budget principal.

Les ressources propres d'investissement s'élèvent à 1 590 K€, hors recours à l'emprunt :

- Subventions d'équipement perçues (432 K€),
- FCTVA (644 K€),
- remboursement des avances consenties pour les travaux des Budgets annexes (170 K€),
- divers produits (20 K€) et virement de la section de fonctionnement (325 K€)

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, la dotation aux amortissements (684 K€) couvre le remboursement en capital de la dette (406 K€). Aucun emprunt n'est souscrit sur le Budget principal en 2023. Le déficit d'investissement constaté est de 825 K€.

- Dépenses d'équipement :	- 2 223 K€
+ Ressources propres d'investissement :	+ 1 590 K€
+ Dotations aux amortissements :	+ 373 K€
- Couverture remb. Capital dette :	- 406 K€
+ Couverture remb. Emprunt relais	- 545 K€
- Excédent d'investissement antérieur :	+ 386 K€
= Déficit d'investissement constaté :	- 825 K€

• LA FISCALITÉ

Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquels la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'impositions :

- Taxe d'habitation (TH) : les occupants de logements au 1^{er} janvier
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)¹ : les propriétaires de terrains, notamment agricoles
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.

La CCD exerce la compétence statutaire obligatoire de gestion des Ordures ménagères. Pour financer ce service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année. La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.

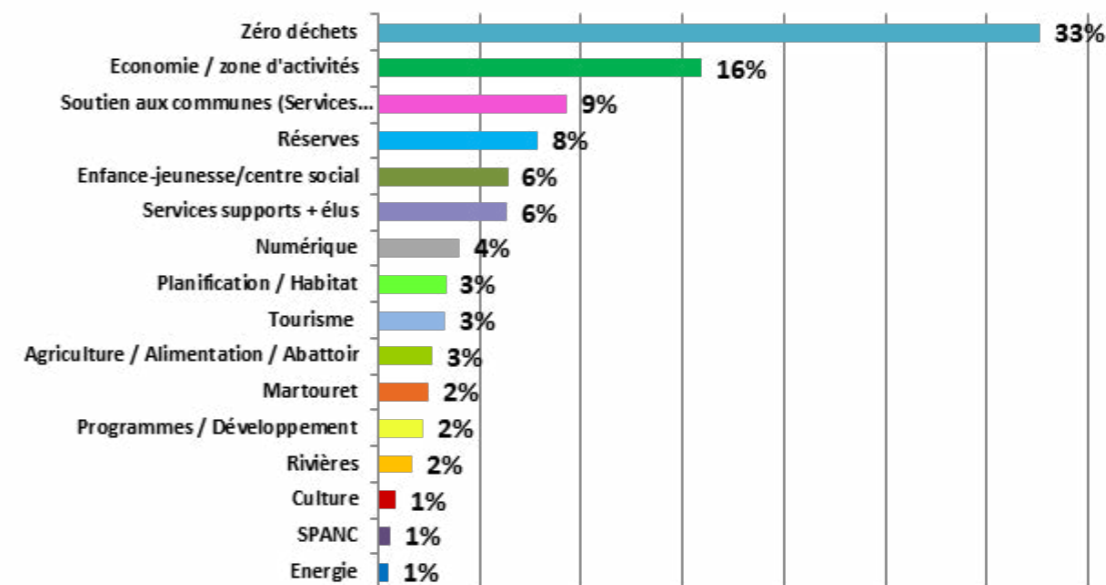
Les taux d'imposition sont reconduits en 2023.

	2022	2023
Taxe d'habitation	5,50 %	5,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3,98 %	3,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,40 %	14,40 %
Cotisation foncière des entreprises	25,45 %	25,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,40 %	12,40 %

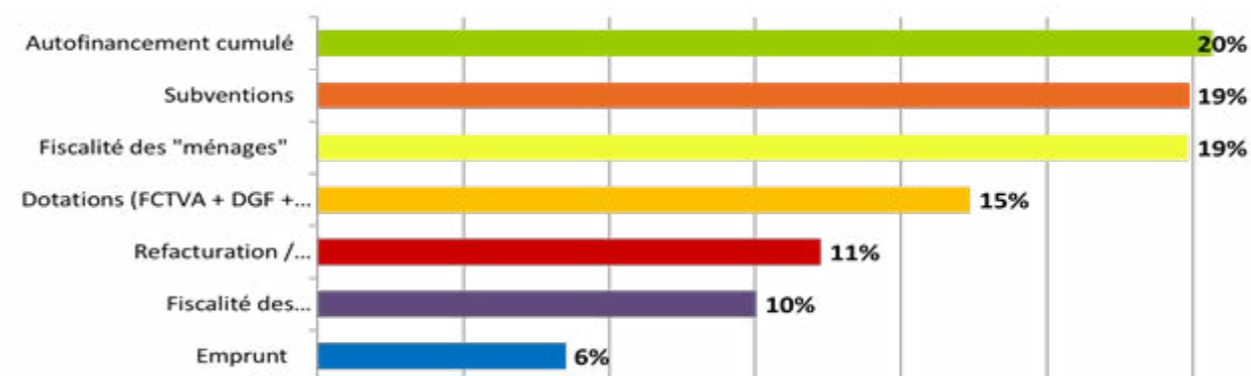
¹ dont taxe additionnelle

• UNE VUE BUDGÉTAIRE ANALYTIQUE PAR SERVICES

VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT DE TOUS LES BUDGETS 2023



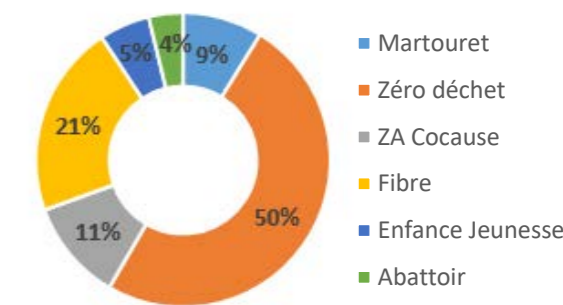
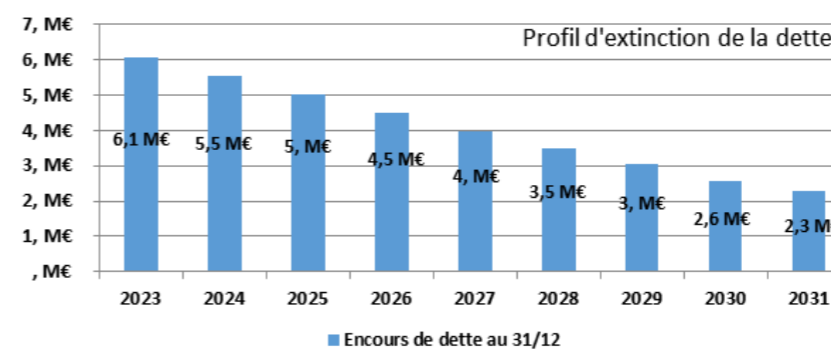
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT DE TOUS LES BUDGETS 2023



• L'ENDETTEMENT

Le remboursement de l'annuité de la dette¹ est de **501 K€** en 2023, dont 50% imputable au Pôle zéro déchet. A cela, il convient d'ajouter le remboursement de 545 K€ d'un emprunt relais. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité.

L'encours de dette s'élève à **6 056 K€** au 31/12/2023, soit 490€ par habitant. Un solde de prêt relais de 477K€ est constaté au 31/12/2023.



Encours de dette par activités

¹ Remboursement des Intérêts et du capital de la dette

• **LES ORIENTATIONS 2024 EN FONCTIONNEMENT**

En 2024, l'acquisition du site de la Pierre Pointue à Die inscrit la collectivité dans une organisation administrative et technique à terme sur plusieurs sites. Le portage foncier par EPORA du domaine du Plantier à Luc-en-Diois fait également émerger un espace des possibles pour la mise en œuvre de projets pour le territoire.

En lien avec la poursuite de la démarche du PLUI, la question de la consommation foncière constitue un enjeu de plus en plus prégnant dans l'aménagement du territoire. La rareté et les difficultés à remobiliser du foncier existant conduisent à expérimenter un outil de maîtrise publique du foncier économique, le bail à construction. En 2024, avec des entreprises volontaires seront proposés ce mode de commercialisation des terrains aménagés, en complément de la cession classique. La création d'un budget annexe pour la gestion du locatif économique sera proposée.

L'équipe intercommunale poursuit une politique volontariste dans une ambition « zéro déchets » ; cette dernière se traduit par l'optimisation continue des collectes, la prévention des déchets et le développement du compostage, la transformation des déchetteries en aires de tri et de réemploi. Cette politique s'inscrit dans le respect d'un équilibre financier du service financé par ses propres recettes (TEOM, redevance spéciale - appliquée spécifiquement aux établissements d'accueil touristique). En 2024, le projet de recyclerie intercommunale est toujours en cours avec une perspective de retenir une maîtrise d'œuvre et de finaliser un montage financier.

Les travaux menés en commission eau-assainissement se poursuivent dans le cadre de la charte approuvée par les communes rappelant les orientations et les ambitions du territoire et définissant un niveau de service minimum à atteindre à l'échelle intercommunale.

En 2024, la feuille de route du projet alimentaire de Territoire (PAT) se traduit par le renforcement des moyens d'animation sur les enjeux agricoles, la poursuite d'une politique d'actions locales et un travail de programmation autour du domaine du Plantier à Luc-en-Diois.

Suite au Conseil local de Santé (CLS), une animation est orientée vers le suivi d'un conseil local en santé mentale (CLSM) et d'un suivi de la démarche de structuration d'actions sociales d'intérêt communautaire pouvant être porté par un futur Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)

Suite à la prise de compétences, l'intégration de l'Espace France Services (EFS) de Die et le développement d'un second l'Espace France Services (EFS) multi-sites sur les communes de Châtilion-en-Diois et Luc-en-Diois seront effectifs à compter du 1^{er} mars 2024. Cette prise de compétence marque une volonté de s'emparer des problématiques d'accès au droit et de traitement de la fracture numérique. La CCD dispose en parallèle d'un conseiller numérique, dont la mission se poursuit en 2024.

Le soutien aux structures petites enfance associatives se traduit par un développement du service et une étude sur les modes de gouvernance des structures.

• **LES ORIENTATIONS 2024 EN INVESTISSEMENT**

Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques communautaires. Les opérations inscrites en PPI répondent à des principes et des valeurs communes :

- Une exigence de proximité et de solidarité territoriale,
- Une adaptation des politiques publiques aux spécificités d'un territoire rural peu dense,
- Le renforcement de l'attractivité économique du territoire,
- La préservation des équilibres écologiques et naturelles.

La réalisation de ces investissements s'inscrit dans la mise en œuvre du projet politique de territoire et des compétences exercées par la CCD. Ces opérations peuvent être regroupées par champ d'intervention. En 2024, les orientations budgétaires proposées en Investissement s'inscrivent dans la programmation d'opérations d'équipement à financer en 2024 pour un montant de **4 157 537€, dont 2 651 397€ pour le Budget principal** et se déclinent comme suit :

➔ **Conduire les programmes de travaux structurants :**

- Nouveau programme quinquennal du Martouret
- Aménagement et électrification de l'aire de tri et de réemploi de Menglon,
- Amélioration des conditions d'accueil de l'abattoir (Budget annexe)

➔ **Renouveler et améliorer le patrimoine existant :**

- Entretien/amélioration des bâtiments intercommunaux – chaque année
- Renouvellement équipements OM – programme pluriannuel
- Informatisation des écoles

➔ **Disposer de foncier intercommunal au service des politiques publiques :**

- Acquisition du Site Pierre Pointue à Die (ex-Centre technique départemental)
- Portage foncier par EPORA du Domaine du Plantier – acompte 30% par CCD (ex-Centre de vacances AVEA-La Poste à Luc-en-Diois)

➔ **Élaborer le PLUI et les documents d'urbanisme communaux :**

- Aménager le territoire :
- Contribution à la tranche 2 du déploiement de la fibre (lissage sur 5 ans),
- Programme d'actions Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH),
- Aménagement de la zone Nord de la Zone d'activité économique (ZAE) Cocause à Die (Budget annexe),

➔ **Projeter les futures tranches de travaux :**

- Maîtrise d'œuvre pour aménagement espace cuisine dans crèche de Châtilion en Diois,
- Maîtrise d'œuvre pour un aménagement d'une recyclerie,
- Équipements de la crèche Lus la Croix Haute dans l'attente d'un programme

POUR EN SAVOIR + :
Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire et les éléments budgétaires (Comptes administratifs, Budgets prévisionnels) sont disponibles sur www.paysdiois.fr



RESSOURCES et SUPPORTS

Le pôle Ressources administratives regroupe les services supports de la collectivité, ainsi que le service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA). Le pôle est structuré pour fiabiliser les procédures et le cadre réglementaire des politiques publiques menées par la CCD et venir en appui et en ingénierie des autres services.

Responsable du pôle : Thomas COSTE

Communication : Isabelle ALLEMAND - **Accueil :** Sylvie BEAU - **Assemblées :** Rachel COURTHIAL

Informatique : Alain DEFFAÏSSE - **Comptabilité :** Audrey DE CAMPOS - **Commande publique et Assurances :** Rémi MARUEJOULS

Ressources humaines et subventions : Marie-Laure POUJOL - **Assistante Ressources Humaines :** Mélodine POVEDA



1 947 mandats
697 titres



5 334 personnes
accueillies



28 380 visites sur
le site internet

€ 744 019 €

76 198 €

8 agents

LES MISSIONS

• Gestion des ressources humaines

Gestion de la carrière des agents, appui au recrutement, suivi plan de formation, temps de travail et politique salariale.

• Gestion comptable et régie de recettes

Traitement des factures, gestion des titres de recettes, appui au référent administratif (gestion des bons de commande, relations fournisseurs, suivi budgétaire...).

• Gestion de la Commande publique

Appui, définition du besoin, gestion des procédures de mise en concurrence, rédaction des marchés publics, notification et gestion de l'exécution administrative des marchés.

• Gestion des assemblées

Gestion administrative et réglementaire des assemblées délibérantes (Conseil et bureau communautaire), rédaction des délibérations.

• Communication

Appui aux services pour concevoir les outils de communication (affiches, flyers, visuels...) et les diffuser (site internet, Facebook, presses locales), gestion du magazine intercommunal (INTERCOM) et accueil des nouveaux agents.

• Accueil

Gestion réservation salles de réunion, appui aux services (délivrance cartes d'accès aux aires de tri, gestion flux permanence partenaires extérieurs, enregistrement des factures).

• Informatique et réseaux

Accueil des agents et mis à niveau de l'infrastructure du réseau avec le multi-sites.

• Communication

Accompagnement des services et des élus dans leurs actions (lettres Natura 2000, flyers, appui conférence presse...), expérimentation d'une nouvelle formule pour le magazine intercommunal INTERCOM (Parution semestrielle, plus de pages, plus de contenus thématiques...)

• Gestion des assemblées

Mise à jour de la procédure de confection des registres intercommunaux.



PERSPECTIVES 2024

Pour le service commande publique, attribution des marchés de travaux de l'aménagement de la tranche Nord de la zone d'activité économique de Die, travaux pour améliorer les conditions d'accueil de l'abattoir, attribution des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace cuisine de la crèche de Châtilion-en-Diois et du programme de réaménagement de la recyclerie de Die, suivi de l'exécution des programmes en cours,

Pour le service communication, renouvellement du marché public d'impression et de rédaction de l'INTERCOM, accompagner la démarche PLUi en 2024, communiquer sur les nouveaux services et thématiques mis en œuvre par la CCD (Espace France Services, OPAH, Alimentation...)

Pour le service ressources humaines, structuration d'un fonctionnement du service à deux agents à temps plein, organisation et outils informatiques à déployer pour permettre une gestion Ressources humaines en multi-sites (gestion des absences, gestion des frais de déplacement...), mise en œuvre des décisions en matière d'actions sociales (Forfait Mobilité Durable, ticket restaurant...)

Pour la gestion comptable, adapter les procédures comptables et budgétaires à une gestion en multi-sites

ACTIVITÉS 2023

• Gestion des ressources humaines

Forte activité due au recrutement et au renforcement de l'ingénierie de la collectivité. Suite au passage à 50 agents, le Comité Social Territorial (CST) est en route. Il s'est réuni trois fois en 2023.

• Comptabilité

Mise en œuvre du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Mise en place d'un suivi physique de l'inventaire avec l'utilisation d'étiquette d'inventaire. En 2023, un conseiller aux décideurs locaux (CDL) est nommé par la DDFIP de la Drôme pour le territoire du Diois. Ce nouveau métier a pour fonction d'accompagner et de conseiller les élus dans le pilotage de leurs budgets.

• Commande publique

Attribution des marchés de travaux de l'aménagement de la tranche Nord de la Zone d'activités de Chamargès, marché de prestations d'ingénierie OPAH, du schéma cyclable. Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre du programme de travaux amélioration des conditions d'accueil de l'abattoir, aménagement d'une recyclerie à Die, aménagement d'un espace cuisine à la crèche de Châtilion-en-Diois. Suivi de l'exécution des programmes en cours (Aire de tri de Die, Martouret...),



ENFANCE - JEUNESSE

Depuis 2007, la Communauté des Communes du Diois a pris la compétence Enfance-Jeunesse. En lien avec les structures associatives du territoire et les élus, une politique d'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans est organisée sur l'ensemble du territoire.

Élu-e-s référent-e-s : Valérie JOUBERT (Enfance-Petite-Enfance) et Joël BOEYAERT (Jeunesse-Centre social)

Coordonnatrice Enfance/Jeunesse/Centre Social : Anouk AVONS

Animatrice Relais Petite Enfance : Christèle ARNAUD-RIBES

Assistante Administrative : Émeraude HODENCQ



30 assistantes maternelles pour 104 places
2 MAM
Maisons d'Assistants Maternelles



93 places en structures collectives
6 crèches



5 accueils de loisirs
1 espace jeune
1 relais petite enfance
1 Lieu accueil enfants/parents

€ 759 969 €

78 702 €

3 agents (1,8 ETP)

• **LES MISSIONS DE LA CCD**

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes du Diois a la charge de :

- **L'élaboration, animation et contractualisation de procédures type « contrat enfance »**
- **La construction, gestion et entretien des multi-accueils, micro-crèches et Accueils de Loisirs Sans Hébergements agréés (ALSH) extrascolaires et périscolaires du mercredi et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse)**
- **La gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance**
- **La gestion du Relais Petite Enfance**
- **La gestion déléguée du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**

En pratique, le RPE est un service de la Communauté de Communes du Diois, géré en direct par un agent intercommunal.

Une coordinatrice Enfance-Jeunesse fait le lien entre les élus de l'intercommunalité et les acteurs associatifs du territoire pour mettre en œuvre la politique enfance-jeunesse.

• **LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS**

La gestion des multi-accueils, micro-crèches et accueils de loisirs, du lieu d'accueil enfant parent (LAEP) du territoire, de l'Espace Jeune, de l'Accompagnement Parentalité est assurée par des associations avec qui la CCD passe une convention de partenariat et de financement. La CCD coordonne avec ces associations la politique enfance-jeunesse pour le meilleur service aux familles.

• **LES FINANCEMENTS**

La CAF, la MSA et le Département de la Drôme sont les principaux financeurs de la politique enfance-jeunesse aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sur les locaux.



Selon l'observatoire des besoins (compilation des « non – admission » en juin 2022) il manquerait 10 places d'accueils collectives et/ou individuelles sur l'ex-canton de Die principalement du fait de l'arrêt d'assistante maternelle. En 2023, l'ensemble des crèches sont au complet, ce qui est à noter pour celles en milieu très rural (St Nazaire-le-Désert, Lus-la-Croix-Haute, Rémuzat/La Motte-Chalancon).

1 comité de pilotage petite enfance a traité du renouvellement du projet du Relais Petite Enfance 2024-2027 et de parentalité.

Le réseau des crèches + RPE + la coordination ont abordé :

- la charte d'accueil du jeune enfant,
- la réforme de la convention collective,
- l'observatoire offre/besoin accueil jeune enfant sur le diois, organisation de la journée professionnel-les petite enfance,
- le fond d'innovation petite enfance,
- la formation professionnelle commune,
- et 2 Analyses de la Pratique Professionnelle pour les directions des crèches.

• **LA FOURNITURE DES REPAS EN CRÈCHES**

L'association les 4 Jeux Dye et l'ESAT de Recoubeau-Jansac confectionnent des repas pour les crèches dioises. Un accompagnement par une diététicienne a été mis en place et financé par la CCD. La commission repas, réunie à deux reprises en 2023, poursuit son suivi et analyse le bilan après un an de mise en route de la confection des repas.

#BIO ET SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ

#FOURNISSEURS DE PROXIMITÉ
soutien à l'emploi local, liens sociaux, plus de réactivité

#ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

#EQUILIBRÉ ET SAIN

#COÛT ACCESSIBLE
pour la collectivité

#FAIT MAISON
soutien à l'économie locale et faible impact environnemental

#APPROVISIONNEMENT LOCAL
soutien à l'économie locale et faible impact environnemental

▲ Les objectifs de la fourniture des repas

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

#APPROVISIONNEMENT LOCAL

33 % (chiffre de l'ESAT)

#BIO ET SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ

88% pour l'ESAT et Les 4 Jeux Dye (repère : 67% en crèche au niveau national ; la loi EGAlim exige un niveau de 50%)

13 000 repas fournis et livrés

dans les 3 crèches concernées, soit en moyenne 32 repas/jour à Die, 12 à Luc et 18 à Châtillon,

37 000 € pris en charge par la CCD, soit 2,8 €/repas, sans surcoût pour les familles,

20 000 € de plus que le choix d'un fournisseur industriel situé à plus de 150 km, mais en cohérence avec les valeurs adoptées.

• **LA FOURNITURE DES COUCHES**

Après l'expérimentation concluante sur la fourniture de couches lavables à la micro-crèche Les Z'enfants d'abord à Luc-en-Diois, l'ensemble des crèches à l'exception de la structure de Rémuzat/La Motte fournit des couches choisies selon un cahier des charges portant attention à des critères environnementaux, de santé et de coût, lavables ou jetables.

• **GESTION DES ASSOCIATIONS**

Le mode associatif de gestion des crèches génèrent un turn over important des parents investis dans le conseil d'administration. Cela menace régulièrement la vie des structures. Pour la 3^{ème} fois, la CCD et ses partenaires ont organisé une réunion d'infos/formation pour les nouveaux administrateurs-trices des associations gestionnaires des crèches courant septembre.

Un rendez-vous bilan se déroule en fin d'année avec les crèches : 4JeuxDye, GAPE, Les Lucioles, les Frimousses...

• **LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE**

Le recrutement des animateurs petite enfance auxiliaire puériculture est en tension. La convention collective a évolué. La CCD accompagne la réforme de la convention collective Elisfa. Une harmonisation des salaires à l'échelle du territoire est recherchée pour éviter les surenchères. Une réunion avec les financeurs a été organisée pour évoquer le coût de l'harmonisation.

RÉVÉLER ET SOUTENIR DES VOCATIONS

Pour mettre en avant les métiers de la petite enfance en peine de recrutement, l'animatrice du relais et la coordinatrice enfance-jeunesse ont participé au forum des métiers proposé aux élèves de 4^{ème} par la cité scolaire du Diois. Cette action se poursuit également avec les associations des crèches qui sont invitées à accueillir les stages des élèves de 3^{ème}.

De plus, la CCD soutient depuis plusieurs années financièrement l'embauche en contrats d'apprentissage de jeunes dans 3 structures crèches : Die, Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois.



5 ALSH extrascolaires (Die, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois, La Motte-Chalancon)

Au total, les structures associatives emploient 7 ETP pour les actions enfance-accueils de loisirs.

L'accueil de loisirs du bassin de vie de Luc-en-Diois, de la Motte-Chalancon et de Die sont portés par l'ESCDD. L'ALSH de Luc connaît sa première année complète de fonctionnement. (voir le Zoom Espace Social pour le détail de ces ALSH).

A Lus-la-Croix-Haute, c'est le centre de vacances Couleur Nature, géré par la FOL 26, qui a repris l'accueil de loisirs pendant les vacances. L'expérimentation en cours pour ouvrir le mercredi s'est arrêtée par manque d'inscriptions.

A Châtillon-en-Diois, c'est l'association Abracadabra qui gère le centre de loisirs.

Des journées communes entre les ALSH du Diois ont été organisées.

L'ESCDD anime le Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ). Un carnet d'engagement est remis aux jeunes qui s'investissent sur le territoire aussi bien dans les associations que lors d'événements particuliers.

La commission partagée jeunesse (élus communaux volontaires, administrateurs ESCDD et techniciens jeunesse) s'est réunie trois fois pour évoquer : mobilité, prévention spécialisée, emploi/formation, présentation du diagnostic enquête jeunesse.

L'aide financière aux stages BAFA et BAFD est poursuivie. 26 stagiaires diois ont bénéficié de la formation générale BAFA en 2023 en partenariat avec la cité scolaire du Diois et les organismes AROEVEN, FOL26, AFOCAL et EEUV.



▲ La promotion 2023 des jeunes formés au BAFA à la cité scolaire par l'organisme AROEVEN

EN SAVOIR +
Une plaquette pour accompagner les jeunes dans la recherche des formations et des financements du BAFA est mise à jour chaque année : www.paysdiois.fr
Contact : 04 75 22 29 44

• Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027, feuille de route politique et technique concernant les champs thématiques partagés entre la CCD, la CAF et l'ESCDD.

• Mobilisation de fonds MSA sur le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) sur des actions qui dépassent le champ de la petite enfance et jeunesse.

Au 31/12/2023 : 3 multi-accueils (59 places), 3 micro-crèches (34 places), 1 RPE, 1 LAEP.

Au total, les structures associatives et la CCD emploient 37 ETP pour les actions petite-enfance.

Taux d'offre 2021 : 62,1 % Diois (61,8 % Drôme) (nb de places de « garde d'enfant » pour 100 enfants de 0-3ans)



▲ Inauguration de l'Espace Jeunes



▲ Inauguration de la micro-crèche de St Nazaire suite à la rénovation de l'ancienne cure



▲ Le pôle Enfance, place du Mazel à Die, qui accueille le multi-accueil Les 4 Jeux Dye avec 34 places.

2023 est une année d'inauguration pour la politique enfance-jeunesse. Sont aussi en réflexion la création d'une cuisine satellite au multi-accueil *A petits pas* à Châtilion-en-Diois.

Des premières rencontres ont eu lieu avec le CAUE pour définir l'étude du projet de nouveaux bâtiments pour la micro-crèche *Les Lucioles* à Lus-la-Croix-Haute.

- Démarrage de l'étude CAUE pour un réaménagement des locaux de la crèche les lucioles,
- Redémarrage du projet mise aux normes de la cuisine satellite et réaménagements divers au multi-accueil *A petits pas* à Châtilion-en-Diois
- Etude vers l'évolution du mode de gestion des crèches

EN SAVOIR +
Retrouvez toute les informations sur la politique enfance-jeunesse de la CCD sur www.paysdiois.fr

La Communauté des Communes du Diois a pour compétence la gestion du centre social intercommunal. La mise en œuvre est déléguée à l'association ESCDD (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) par voie de convention de partenariat.

L'Espace Social et Culturel du Diois est une association loi 1901 agréée par la CAF et affiliée à la Fédération des Centres Sociaux.

Le projet du Centre Social est le fruit d'une co-élaboration entre les habitants du territoire, les partenaires (dont la Communauté des Communes du Diois et la CAF) et l'équipe bénévole et salariée de l'association.

L'association met en œuvre les 6 missions suivantes :

- accueillir, écouter, orienter et mettre en lien les habitants,
- accompagner les projets des habitants / des associations,
- favoriser et animer le débat, la participation des habitants,
- favoriser la formation,
- favoriser les rencontres, l'épanouissement des personnes,
- accompagner et animer le partenariat et le travail en réseau.

de l'Espace Jeunes pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et les accompagner dans leur parcours de vie et leurs projets. Il est composé d'une coordinatrice/éducatrice spécialisée, d'une éducatrice spécialisée, d'un animateur de proximité et de 2 animateur.ice.s sur l'accueil de loisirs jeunes.

En 2023 105 jeunes au total ont été accueillis sur l'ALJ.



▲ Inauguration des locaux de l'Espace Jeunes place de l'Évêché

LES ACTIONS COMMUNES

• LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Pour la seconde fois, une CTG a été signée entre la CCD et la CAF pour la période 2023 à 2027. Ces deux institutions sont les principaux partenaires de l'ESCDD et cette convention vient renforcer la visibilité du travail en commun qui se fait sur des domaines que nous partageons : l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement...

En 2023, la CCD a recruté une coordinatrice CTG pour le suivi entre les partenaires.

• ANIMATION DU RÉSEAU ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS) ET ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS LOCALES

Cette mission confiée à l'ESCDD, qui peut également compter sur le financement de l'État via un poste FONJEP progresse avec l'inter-connaissance entre structures. Cela permet de développer des actions communes de plus en plus conséquentes.

• ANIMATION TERRITORIALE

Dans le cadre de cette mission, l'Espace social continue d'accompagner les associations et collectivités qui en font la demande. En 2023, ce sont 15 associations et collectifs et 2 collectivités qui ont été accompagnés pour des questions liées à la gouvernance, à la vie associative, sur les thématiques d'habitat, d'alimentation, culturelles ou pour faciliter les liens avec les collectivités.

LES ACTIONS ENFANCE

FÊTE EN FAMILLE

Le 23 septembre s'est déroulée à Luc-en-Diois la première «Fête en Famille» organisée par l'ESCDD, l'EVS « 101.7 » et l'Accorderie. Elle a réuni plus de 350 personnes sur la journée avec des familles venant de tout le Haut Diois. Cette réussite, particulièrement portée par les salariées et les nombreux bénévoles, appelle déjà à l'organisation de la seconde édition en 2024.



• LA PETITE ENFANCE

En 2023, l'ESCDD a accompagné les structures petite enfance du territoire dans la gestion des ressources humaines. La tâche la plus importante consistait à mettre en œuvre de manière cohérente entre toutes les associations, le nouvel avenant de la convention collective nationale qui régit l'Espace Social et les structures du Diois. Cela a mobilisé un temps important de la direction et du service comptabilité de l'ESCDD. Au-delà de cette mission spécifique, deux structures ont été particulièrement suivies sur des questions budgétaires et d'autres questions RH.

LES ACTIONS JEUNESSE

Le 20 septembre dernier se déroulait l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'Espace Jeune en présence de l'équipe et des financeurs et partenaires : CCD, CAF, Département de la Drôme, MSA et représentants de l'État.

Ce nouvel outil fonctionnel depuis le début de l'année 2023 permet de développer outre l'Accueil de Loisirs Jeunes (ALJ) sur les mercredis et les vacances, les autres services portés par l'Espace Jeunes que sont l'Animation de proximité et la Prévention spécialisée. 5 personnels permanents évoluent au sein

• LES CENTRES DE LOISIRS

Le renfort des capacités d'accueil et le développement des accueils de loisirs se poursuivent depuis plusieurs années.

En 2023, la consolidation de l'équipe permanente des animateurs a été permise grâce au soutien renforcé de la Communauté des Communes. Ce sont désormais 5 personnels en CDI qui accueillent tout au long de l'année les enfants du Diois sur Die mais également sur Luc-en-Diois pour la seconde année et sur la Motte Chalancon.

• DIE

Cela fait plusieurs années que l'accueil de loisirs enfance est ouvert sur l'entièreté des petites et grandes vacances scolaires à l'exception des vacances de fin d'année durant lesquelles nous essayons d'ouvrir au maximum selon le calendrier des jours fériés et de la date de départ en vacances des enfants. Sur l'été, l'accueil délocalisé sur Chabestan, la mise à disposition des espaces extérieurs et de la cantine sont des vrais plus pour accueillir toujours plus d'enfants dans de meilleures conditions. La demande est aussi présente tout au long de l'année. La délocalisation pérenne de l'ALSH enfance au plus près du plateau de Chabestan, notamment en intégrant le rez de chaussée de la salle polyvalente, est une piste en discussion avec la mairie de Die.

En 2023, 242 enfants au total ont été accueillis sur l'ALSH de Die.

• LA MOTTE-CHALANCON

Le centre de loisirs de Motte Chalancon est ouvert les secondes semaines des petites vacances scolaires de printemps et durant quatre semaines entre juillet et août.

Depuis le printemps 2023, l'accueil de loisirs est accueilli dans les locaux municipaux de la cantine scolaire beaucoup plus adaptés au fonctionnement. La distance oblige à mobiliser une importante logistique, un local de stockage apparaît nécessaire pour réduire les aller-retour de matériel.

L'accueil du printemps continue à être très sollicité, comme celui de l'été. Après expérimentation, le centre restera fermé sur l'Automne et l'Hiver car la demande des habitants n'est pas au rendez-vous.

En 2023, 30 enfants au total ont été accueillis sur l'ALSH de La Motte-Chalancon.

• LUC-EN-DIOIS

Après plus d'une année de fonctionnement, l'ALSH de Luc-en-Diois, ouvert sur chaque première semaine des petites vacances et durant quatre semaines entre juillet et août a trouvé sa place.

De plus en plus d'inscrits à chaque période. Il reste des possibilités d'accueil sur les débuts de chaque semaine de vacances. Des habitudes commencent à se prendre sur le bassin de vie et le rythme de croisière devrait être atteint facilement dans l'année à venir.

En 2023, 56 enfants au total ont été accueillis sur l'ALSH de Luc-en-Diois

LES AUTRES THÉMATIQUES

• L'HABITAT

En collaboration avec Solidarité Habitat et avec le soutien financier de la CAF et de la Fondation de France, l'ESCDD continue de développer de la cohabitation intergénérationnelle. Sur 2023 ce sont 15 binômes qui ont été actifs au même moment sur le territoire Diois.

• LA MOBILITÉ

Dans le cadre de son projet social l'ESCDD développe un service de Transport d'Utilité Sociale, réservé à ses adhérents. Il a permis d'effectuer 472 transports de personnes en situation d'isolement et de fragilité, transports effectués par une quinzaine de bénévoles actifs de l'association sur cette thématique. Pour répondre aux demandes, l'ESCDD recherche activement des bénévoles sur la vallée de Quint et le Haut Diois.

Le transport solidaire en place depuis la rentrée 2021 entre Die et Saint Nazaire-le-Désert, transport permettant aux jeunes internes de revenir dans leurs familles le mercredi midi et de redescendre le jeudi matin sur la cité scolaire, est toujours actif. Il est développé en collaboration avec le TIS de la Vallée de la Roanne (EVS).

PERSPECTIVES 2024

L'année 2023 a été celle du démarrage du nouveau projet social et de la seconde CTG.

De nouveaux projets communs ont vu le jour avec les EVS. Pour 2024, l'idée est de poursuivre ces actions en développant notamment celles autour de l'enfance et de la petite enfance.

Le développement des accueils de loisirs de l'enfance à l'adolescence reste une priorité. Les principes sont les mêmes : essayer de répondre au mieux aux besoins des habitants avec plus d'accueil, de meilleure qualité, en facilitant le passage entre Accueils de Loisirs enfance/jeunes et plus d'animations communes entre les ALSH du territoire notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

Projet avorté en 2023, la localisation du centre de loisirs sur le secteur Chabestan permettrait d'améliorer l'accueil : plus de places, la possibilité de développer les activités petite-enfance sur le site de la Place de l'Évêché, améliorer le lien avec l'école notamment sur les temps périscolaires.



CONTACT ESCDD
Place de l'Évêché 26150 DIE
contact@escdd.fr - 04 75 22 20 45- www.escdd.fr/website/

LE RELAIS PETITE ENFANCE

En 2022, le Relais Assistants Maternels est devenu Relais Petite enfance (RPE).

Selon le code de l'action sociale et des familles, le Relais :

- **accueille et informe les parents sur les modes d'accueil et l'emploi d'un.e professionnel.le de l'accueil individuel (assistante maternelle ou garde d'enfant à domicile),**
- **accueille et informe les professionnel.les de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice du métier,**
- **offre un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques en accueillant les parents, les professionnel.les, les enfants via des temps collectifs, réunions à thèmes ce qui contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles et gardes d'enfants.**

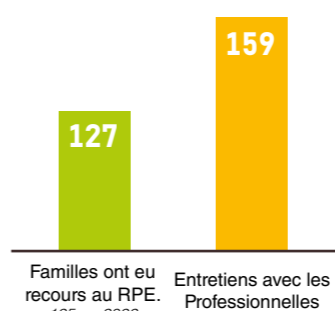
Dans le Diois, le RPE joue aussi un rôle dans l'observation des conditions d'accueil du jeune enfant, ce qui consiste à rassembler les informations sur le besoin des familles et les réponses apportées à des moments clés. Un élément important pour évaluer la pertinence des actions et contribuer à une meilleure adéquation entre offres et besoins.

Le relais a en charge également le suivi des projets de **Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)** ainsi que l'accompagnement d'éventuels nouveaux projets. Actuellement 2 MAM sont en activité sur notre territoire, *Curieux de nature* à Marignac qui accueille 12 enfants par jour et où travaillent 4 assistantes maternelles et *Bulle de vie* à Recoubreau-Jansac où 2 assistantes maternelles accueillent 8 enfants par jour. Un projet sur la commune de Solaure en Diois est en cours depuis l'été 2023.

Le relais est en lien avec les autres modes d'accueil de notre territoire pour des actions communes, il participe aux réseaux locaux et départementaux sur les sujets de la petite enfance, de la parentalité et de la spécificité de l'accueil individuel.

LES ACTIONS 2023

L'accueil des familles s'oriente principalement dans la recherche de places d'accueil. Le RPE accompagne les parents employeurs tout au long de leurs relations avec leurs employés, quelle que soit la question et en préservant la confidentialité des échanges.



De la même manière tout sujet peut être abordé avec les professionnel.les. Le nombre d'assistantes maternelles (30 au total pour 104 places au 31/12/2023) restent assez en dessous des besoins sur le secteur de Die. En 2023, l'érosion du nombre d'assistantes maternelles au niveau national se confirme aussi dans le Diois, une seule assistante maternelle est arrivée dans la profession et 6 ont arrêté leur activité. Des départs à la retraite sont aussi annoncés pour les prochaines années.

Des propositions en dehors de l'accueil des enfants sont faites aux professionnel.les. Ce sont des rencontres thématiques ou globales, et dans ce cas, alimentées par les participantes. A noter en 2023 la journée professionnelle qui rassemble les acteurs de la petite enfance dans le Diois, la reprise du groupe d'analyse des pratiques et une soirée avec les infirmières de la PMI sur la santé de l'enfant.

Le Relais a proposé 50 occasions de se retrouver avec les enfants et les professionnel.les, des ateliers avec des intervenants, des temps de jeux à l'intérieur ou à l'extérieur, un spectacle de fin d'année, une lecture de la médiathèque et une visite de ferme. De petits groupes de la crèche de Die viennent partager quelques moments avec les enfants et les assistantes maternelles depuis fin 2022. Plus de 70 enfants ont pu participer à au moins une de ces occasions de jeux.

PERSPECTIVES 2024

Pour 2024, ateliers, sorties et visites sont au programme. En février une soirée-débat autour des émotions, des occasions de rencontrer des assistantes maternelles d'autres secteurs avec une soirée sur la qualité de l'air en février et une sur la protection sociale en avril à Aouste/Sye.

LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE

C'est un.e professionnel.le qui travaille au domicile des familles et a en charge les enfants de cette famille voir de deux familles différentes. Le socle de la convention collective de ce métier est le même que celui des assistantes maternelles agréées, néanmoins il y a de notables différences. La première est qu'il n'y a pas d'agrément à avoir ni de diplôme requis. C'est la signature d'un contrat avec une famille qui établit le statut de garde d'enfants. La seconde concerne le salaire, c'est un salaire horaire quel que soit le nombre d'enfants gardés (en pratique 4 maximum).

Dans le Diois, face à une forte demande en 2017 (pic de natalité en 2016) le service petite enfance a élaboré une liste de personnes qui se proposent pour effectuer des gardes d'enfants. Cette liste est toujours tenue à jour et disponible pour les familles. Cette forme de travail auprès des enfants et de leurs familles vient répondre à certains besoins, soit ponctuels, soit en horaires atypiques.



CONTACT RELAIS PETITE ENFANCE

Place Jules Plan - 26150 DIE
rpe@paysdiois.fr - 04 75 22 15 23

Une plaquette pour les modes de garde et les accueils de loisirs est disponible sur www.paysdiois.fr



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le CLS a vocation à renforcer les partenariats sur le territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon du Pays Diois.

Outil de mise en œuvre du projet régional de santé, il est conclu entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée.

C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social. Ce sont donc de nombreux acteurs du secteur de la santé qui en sont signataires et/ou qui interviennent lors des instances techniques et de pilotage.

Le premier CLS a été signé en janvier 2019 pour 5 ans et a permis d'engager une dynamique, la mise en place de plusieurs réalisations visant à améliorer les parcours de santé sur le territoire et la mise en place d'un **comité local de la santé mentale (CLSM)** à partir de 2023.

- Une animation portée par le CLSM en présence de l'IREPS et d'une éco-thérapeute, sur le thème de l'éco-anxiété - comment accueillir ces émotions (pour soi et pour les personnes accompagnées) - en février. L'organisation d'une formation premier secours en santé mentale pour les agents de la CCD (15 personnes).

De nombreux temps d'échanges, organisés par thématiques avec les partenaires, permettent à chacun de faire un point sur son actualité et de se tenir informé.

La pérennisation de réseaux tel que « santé sexuelle en Vallée de la Drôme » & le RAV « réseau des acteurs du vieillissement » ont conduit à l'animation de 10 réunions en 2023.

PERSPECTIVES 2024

Afin de poursuivre la dynamique initiée dans le cadre du contrat local de santé du Diois 2019/2023 il a été convenu, avec l'ARS, d'engager dans cette année 2024 les travaux d'évaluation du premier contrat puis ceux d'élaboration d'un nouveau CLS couvrant la période 2025/2030. Cette mission sera couplée à l'animation du Conseil Local en Santé Mentale.

Pour ce faire une nouvelle coordinatrice a été embauchée fin 2023 pour une prise de poste en janvier 2024.

ACTIVITÉS 2023

L'année 2023 aura été marquée par l'appui à trois grands projets :

- La participation au montage du CPTS – Communauté professionnelle territoriale de santé qui s'est traduit par l'embauche d'un coordinateur.
- Le travail sur la création du nouveau Centre Intercommunale d'Actions sociale (CIAS) avec le recrutement d'une nouvelle coordinatrice en décembre 2023.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le Conseil Communautaire du 16 décembre 2022, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie l'intérêt communautaire en ajoutant à la rédaction actuelle le libellé suivant :

« La création, l'animation et le développement d'un centre intercommunal d'action sociale ayant pour principales missions :

- d'assurer l'analyse des besoins sociaux en lien avec toutes les communes,
- d'animer la politique d'action sociale intercommunale,
- d'appuyer les communes dans l'exercice de leur compétence en matière d'action sociale,
- de porter tout dispositif visant à informer et accompagner les habitants du territoire, notamment en matière d'accès aux droits ».

C'est une première étape indispensable pour la création de la structure **Centre Intercommunal Action Sociale**.

En 2023, la commission sociale a pu se réunir une seule fois en février. De nouveau réunie en janvier 2024, l'objectif est de créer cette année ce nouvel établissement public intercommunal, avec son conseil d'administration et sa feuille de route d'actions. Dès à présent, un soutien aux mairies est mis en place ainsi que l'animation d'une politique sociale de territoire pour la population. Les élus souhaitent apporter le plus rapidement possible, des réponses concrètes aux habitants en complément de l'offre existante, .



▲ Projet de logo pour le futur centre intercommunal



SANTÉ - SOCIAL

Le contrat local de santé (CLS), signé en janvier 2019 est l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2010 entre la Communauté des communes et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrat couvre la période 2019-2023 et décline les objectifs nationaux et régionaux de santé dans une dimension adaptée aux besoins du Diois. En 2023, le projet de centre intercommunal d'action sociale émerge.

Élu-e-s référent-e-s : Alain MATHERON et Isabelle BIZOUARD (Santé), Joël BOEYAERT (Social - CIAS)

Animatrice CLS/CLSM : Mathilde COLLIGNON

Chargée de coordination CIAS/CTG : Céline CHAUDIER



1 conseil local en santé mentale



1 guide pratique de la santé sur le Diois



1 projet de CIAS

€ 19 957 €

€ 291 €

1 agent (0,8 ETP)



ACTIVITÉS 2023

• L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DIOIS

La Communauté verse une subvention de fonctionnement à l'EPIC de 220 000 € en 2023. L'EPIC bénéficie aussi intégralement de la taxe de séjour collectée auprès des hébergeurs du territoire.

L'année 2023 a été marquée par le retour de la clientèle étrangère notamment européenne : Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse...

Au niveau plus local : les périodes de canicule ont eu des conséquences. Les visiteurs sont arrivés tardivement en juillet concentrant la fréquentation, l'avant saison (sauf juin) et l'arrière-saison ont été belles.

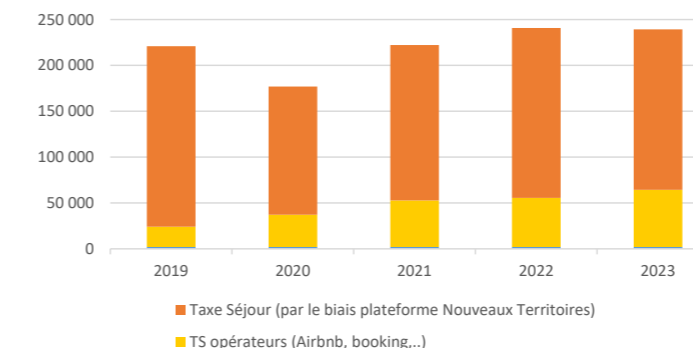
Au 1^{er} janvier 2023, l'équipe de l'Office de Tourisme comprenait 9 salariés permanents multilingues soit 8,11 ETP. Des renforts multilingues (F/NL/GB/E/I/japonais/russe/hongrois) viennent compléter l'équipe en pleine saison.

- Sur les six bureaux d'accueil du Pays Diois, de mai à septembre 2023, on constate une augmentation de la fréquentation de 4 %.

- Les demandes portent à 34 % sur les activités proposées sur le territoire et les circuits de randonnées.

• LA TAXE DE SÉJOUR

La plate-forme de télédéclaration « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017 pour les déclarations de taxe de séjour des hébergeurs. 427 hébergeurs sont recensés sur le Diois.



▲ La taxe de séjour versée en 2023 s'élève à 237 264 € : 215 694 € reversé à l'Office de tourisme et 21 569 € reversé au Conseil départemental (taxe additionnelle).

• LES VIA FERRATA

4 via ferrata sont présentes sur le territoire de la CCD. Elles ont été équipées en 2004 et 2005 par la collectivité.

- Chironne (Chamaloc)
- Le Claps (Luc-en-Diois)
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute)
- Le Pas de l'Échelle (Chalancon)

Chaque année, des visites de contrôle et de maintenance sont réalisées garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers.

• PRISE DE COMPÉTENCE ESCALADE

Suite au dé-conventionnement des sites d'escalade par la Fédération française de la montagne et de l'escalade, la Communauté a fait le choix d'élargir l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » en y intégrant la gestion des sites d'escalades conventionnés et classés terrains sportifs.

Pour 2023 ce sont 5 sites qui sont concernés : Le Claps (Luc-en-diois), Chironne (Chamaloc), Pennes le Sec, Pas de la roche (Romeyer-Die) et Valcroissant (Die).

La CCD va donc conventionner avec les propriétaires. Parallèlement, une convention avec l'association locale *Les caillasses*, le conseil départemental et la FFCAM sera mise en place pour assurer la gestion et l'entretien des sites concernés.

• SORTIE DU RANDOGUIDE À PIED DANS LE DIOIS

Après plus de 3 ans de travail, le randoguide *A pied dans le Diois* est sorti début mars. Il met à l'honneur 40 boucles de randonnées sur notre territoire ainsi qu'un GR de pays invitant à l'itinérance sur la vallée de la Roanne.

Ce travail est le fruit d'une collaboration entre le comité départemental de randonnée pédestre, le conseil départemental et la CCD.

• FORMATION BALISEUR SENTIERS RANDONNÉE

Suite à l'édition de ce randoguide il était nécessaire de travailler avec les associations locales pour pérenniser l'entretien de ces boucles.

Une journée de sensibilisation au balisage à destination des bénévoles de ses associations a été organisée en partenariat avec le CDRP. (17 personnes présentes).



PERSPECTIVES 2024

Poursuivre la structuration des sports de plein nature et plus particulièrement la randonnée par l'accompagnement des associations locales.

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez l'observatoire de l'office de tourisme du Pays Diois
www.diois-tourisme.com



TOURISME - SPORT PLEINE NATURE

La Communauté des Communes du Diois a compétence en matière :

- de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristique (Via ferrata et les sites conventionnés d'escalade déclarés sites sportifs) ;
- de promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Cette dernière compétence est déléguée en totalité à l'EPIC Office de Tourisme via une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Élu référent : Jean-Pierre ROUIT

Chargée de mission tourisme : Marie-Laure VALLA

435 171 nuitées

237 264 €
de taxe de séjour
collectée

427
hébergements
(hors opérateurs
numériques)

€ 481 059 €
€ 18 543 €

1 agent
(0,4 ETP)
+ 9 salariés de
l'EPIC (8,11 ETP)



ACTIVITÉS 2023

La Commission économie, composée de 14 élus du territoire, est dynamique avec 10 rencontres cette année : 4 commissions « plénière » permettant principalement de relayer de l'information sur les sujets en cours et 6 rencontres en groupe de travail plus restreint permettant de définir les axes de réflexion de la mission « nouvelles formes d'emplois », d'examiner et d'attribuer les dossiers de subvention et les lots en zones d'activités.»

• DES AIDES FINANCIÈRES DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Le service économie accompagne les entreprises à la recherche de financements appropriés à leur projet. En complément, deux dispositifs d'aides spécifiques sont cofinancés par la CCD, la Région AURA et le Département de la Drôme :

• Aide à l'espace de vente « financer mon investissement commerce et artisanat » (CCD/ Région)

Ce dispositif vise à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres.

4 dossiers financés à Die (Pâtisseries Aux Délices, Boutique Yanka, Restaurant Hobo, La parenthèse de Douceurs : 22006 € et 2 dossiers en cours (Tabac/presse du Viaduc et Salon thé/café La Trobairitz à Die) validés par la CCD, en attente de la Région.



▲ Visite de la boutique Yanka d'Amandine MARECHAL ayant bénéficié du dispositif d'aide « financer mon investissement commerce et artisanat »

• Aide à l'immobilier d'entreprise (CCD / Département)

Ce dispositif vise à favoriser l'installation et le développement d'entreprises sur le territoire pour concourir à la création d'emplois durables et soutenir leur engagement dans des démarches respectueuses de l'environnement.

1 dossier financé : 2400 €, 2 dossiers en cours : Métal Inox et Carré de Picq et 1 dossier abandonné

• L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES PORTEURS DE PROJETS

Quel que soit le domaine d'activité, la CCD soutient les porteurs de projet en mettant en place des permanences hebdomadaires. Ces derniers sont reçus sur rendez-vous (individuels) par la chargée de mission dans les locaux de la CCD.

L'accueil des porteurs de projet a été réalisé en début d'année par l'intermédiaire de SOLSTICE-SCOP dans le cadre d'une prestation avant l'arrivée de la nouvelle chargée de mission en avril 2023.

Le besoin d'accompagnement des porteurs de projet est principalement sur :

- la méthodologie de la création/reprise d'entreprise,
- la recherche de financements,
- la recherche de terrain ou d'un local d'activités.

➤ **51 porteurs de projets (23 femmes et 28 hommes) ont été accueillis :**

➤ **35 pour des projets en création, 6 pour des projets de reprise, 5 pour des projets en développement et 5 « autres » (en difficulté)**



• DES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER ET FINANCER

La CCD s'appuie toujours sur deux partenaires de l'accompagnement et du financement des initiatives économiques sur le territoire.

L'Association pour le Développement des Initiatives Economiques de la Drome (ADIE) lutte pour le droit de toute personne à entreprendre et met à disposition des moyens adaptés à chacun pour réaliser des projets d'ordre économique (financement, subvention, assurance, aide à la mobilité, accompagnement technique).

➤ **8 personnes ont été suivies et financées par l'ADIE. 30 684 € ont été octroyés. 100% des créateurs sont des demandeurs d'emploi ou allocataires des minimas sociaux.**

➤ **75% des entreprises ont été créées par des femmes.**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté des Communes du Diois propose des actions en terme de développement économique en accompagnant les porteurs de projets, en mobilisant des aides financières, en commercialisant du foncier économique aux entreprises et dernièrement en initiant une démarche territoriale en faveur de l'emploi.

Élue référente : Isabelle BIZOUARD

Chargée de mission économie : Amélie CARDINAL depuis le 1^{er} avril 2023

Chargée de mission nouvelles formes d'emploi : Anne-Claire BÉRARD depuis le 12 juin 2023

3 zones d'activités

51 porteurs de projets accompagnés par la CCD

27 projets accompagnés par l'ADIE et IVDD

5 dossiers d'aides aux entreprises pour 24 400 €

€ 519 414 €

8 894 €

2 agents

Initiative Vallée de la Drome Diois (IVDD) propose une aide aux financements en attribuant des prêts d'honneur et un suivi post création.

- ➔ 19 projets (6 créations, 9 reprises, 2 projet en croissance et 2 projets agricoles) ont été financés par IVDD pour un montant de prêt d'honneur de 174 400€.
- ➔ 43 emplois ont été créés ou maintenus.



Le service tisse également d'autres liens avec des partenaires comme le réseau *Initiative 26/07*, qui propose des garanties bancaires, des aides aux financements, un appui technique... et le réseau *Entreprendre de la Drôme*, qui intervient plutôt en appui aux PME.

Depuis peu, un nouveau partenariat se crée avec l'association BGE AURA qui, depuis septembre 2023, propose des permanences sur notre territoire afin d'accompagner les porteurs de projets au montage de leur business plan en amont de leur création/reprise d'activité.

- ➔ Déjà 7 porteurs de projet ont été accompagnés.

Remise du prêt d'honneur à Pierre-Emmanuel Barthomeuf, Bois d'à côté à St Nazaire-le-Désert avec Joël Boeyaert et Robert Breyton, président du comité local IVDD

UNE MISSION NOUVELLES FORMES D'EMPLOIS

La communauté des Communes du Diois a souhaité, dans le cadre de sa politique de développement économique, mener une démarche territoriale en faveur de l'emploi.

Suite à un constat partagé avec les acteurs économiques et les partenaires de l'emploi, concernant les difficultés de recrutement, les élus ont souhaité créer une nouvelle mission pour travailler sur les freins indirects à l'emploi afin d'accompagner les entreprises, les associations et les collectivités vers de nouvelles formes d'emplois adaptées aux habitants du territoire.

Les premières missions de ce poste, effectif depuis le mois de juin 2023, ont été de réaliser un diagnostic et une analyse de l'emploi sur le territoire. Dans le cadre des *Ptit's déjeuners entreprises* suivis de rencontres individuelles, de nombreuses entreprises et des partenaires ont été interrogés.

L'objectif de cette démarche était de donner la parole aux entreprises afin de réfléchir collectivement à des actions concrètes qui puissent répondre à leurs besoins réels et actuels.



Rencontre des entreprises de Die en Décembre 2023

En parallèle, un groupe de travail sur l'emploi s'est également créé, constitué de certains membres de la commission économie et de quelques membres d'associations du territoire, engagées sur cette thématique (Mission Locale, IVDD).

Suite à ce travail collectif, des orientations se dessinent pour l'année 2024 :



- **Création d'une réseau d'entreprises diois**
Un premier projet de création d'un réseau d'entreprises, animé par la CCD et porté par certaines entreprises locales, se construit petit à petit et pourrait voir le jour d'ici 2025. Cette action permettrait en effet de répondre aux 5 besoins principaux des entreprises, recensés lors du diagnostic, à savoir : mutualiser, créer du lien, partager, valoriser et développer. Ce projet, de grande ampleur, provient d'un désir des entreprises locales et s'inspire de réussites d'autres collectivités.

- **Réflexion autour d'un projet de «relais pour l'emploi»**
Afin de répondre à un besoin immédiat, la CCD souhaiterait également développer un « relais emploi CCD » aux services des entreprises et des habitants du territoire. Son rôle serait d'être un vrai relais de proximité pour une mise en lien directe entre entreprises, habitants et partenaires de l'emploi.

- Animation d'un forum des métiers du Diois courant juin 2024
- Maintenir et cultiver le lien avec les entreprises locales
- Continuer les actions pour favoriser l'accessibilité à l'emploi sur le territoire

Enfin, un travail conséquent demeure encore à réaliser concernant la connaissance des demandeurs d'emploi du Diois. Une enquête sur leurs besoins, leurs attentes et leurs rapports au travail, permettrait d'ajuster et de faire correspondre au mieux l'offre et la demande économique du territoire, en terme d'emploi. La CCD est en recherche d'un stagiaire de fin d'études pour mener à bien ce projet.

• LE FONCIER ÉCONOMIQUE

Les espaces à vocation économique de Châtillon-en-diois et de Luc-en-diois arrivent en fin de commercialisation. Deux lots restent à attribuer sur la partie sud de la ZA Chamarges de Die suite au désistement d'une entreprise à l'automne 2023.

Après les fouilles archéologiques de 2021 et la validation du permis d'aménager de la partie nord de la ZAE de Die en octobre 2022. Les travaux d'aménagement de la zone ont démarré courant 2023 et sont toujours en cours. La réception des travaux est prévue au printemps 2024 pour un début de commercialisation d'ici la fin d'année.

Une étude de faisabilité a été conduite également sur le terrain « Gillouin » situé à Die entre les terrains de foot et la ZAE Chamarges sud. Ce terrain à vocation économique de 5000 m² environ, permettra à des entreprises du territoire (déjà pressenties et en attente de terrain depuis plusieurs années) de s'y installer. Un découpage en 2 à 3 lots est envisagé.



Viabilisation de la ZA Nord de Chamarges.

• LA COMMERCIALISATION DES LOTS EN ZA

Pour rappel, depuis 2021, une commission d'attribution des lots a été créée, composée d'élus du territoire. Celle-ci a travaillé à des critères d'attribution communs. Chaque demande enregistrée est ensuite étudiée au regard de ces critères. Une audition des candidats est organisée afin de pouvoir apprécier la nature des projets. Les projets retenus sont ensuite mis au vote du Bureau Communautaire. Il reste à commercialiser :

- ZA Chamarges sud (Die) : 2 lots de 810 et 950 m² ;
- ZA Chamarges nord (Die) : 30 000 m² à réceptionner mi 2024
- Terrain Gillouin (Die) : 2/3 lots de 1000 à 2500 m² (2025)

BAIL A CONSTRUCTION

ZA Chamarges - Die : Une nouvelle forme de commercialisation est testée avec la SCI Hang'art qui porte un projet de réalisation de box en location à destination d'artisans du territoire. Le dossier a pris du retard, la signature du bail à construction et le début des travaux sont prévus courant 2024.

PERSPECTIVES 2024

- Aides financières aux entreprises : poursuite de l'accompagnement au montage de dossier de subvention des aides aux entreprises. L'enveloppe budgétée est de 25 000 € ;
- Poursuite de la commercialisation des lots disponibles sur la ZA de Die (nord et sud) ;
- Création d'un partenariat avec l'association BGE AURA qui accompagne les entrepreneurs à toutes les étapes de la création/reprise d'entreprise, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à l'appui au développement ;
- Mise en place d'ateliers sur « les fondements de la micro-entreprise » en partenariat avec l'ADIE (1 atelier / trimestre) ;
- Création d'un projet de newsletter à destination des entreprises.

RENDEZ-VOUS RÉPUBLICAIN

De mai à juin 2023, un groupe d'opposants à la viabilisation de la ZA de Chamarges à Die a manifesté dans le but d'empêcher les travaux. Face à ce refus de respecter les décisions prises en conseil communautaire et inscrit après enquête publique dans le PLU de la ville de Die, le président Alain Matheron a appelé à un rassemblement républicain. 800 personnes se sont mobilisées pour soutenir la finalisation de la phase Nord de la zone d'activité nécessaire à l'économie locale.





Lancée en 2022, la mission consiste principalement dans la coordination, le suivi et la mise en œuvre d'actions liées aux thématiques Mobilité, avec un focus sur le vélo (mise en œuvre du projet DIOIS AVELO soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme AVELO2) : animation, coordination de la démarche globale, pilotage d'études, mise en œuvre de projets opérationnels de services et actions de communication.

ACTIONS 2023

• L'ACTION DIOIS AVÉLO

Projet en cours pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cyclable sur le Diois et Die. Lancé fin 2022 et co-financé par l'ADEME, il comprend 4 axes :

- étude d'un Schéma Directeur d'Infrastructures Cyclables CCD (cofinancé également par le CD26)
- mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités de la ville de Die
- accompagnement technique des communes dans des projets d'aménagements de voirie (ingénierie)
- services et communications pour accompagner au changement des mobilités : coups de pouce réparation/entretien vélo, mise à disposition de vélos pour publics en insertion (partenariat Ville de Die), Bus de la Mobilité (par Dromolib)...



• LES AUTRES MOBILITÉS

Encourager, accompagner et suivre le développement de l'offre de transports collectifs (train, bus, transport à la demande, navette solidaire) et des mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)



Ateliers participatifs pour la construction du schéma directeur d'infrastructures cyclables

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES DU DIOIS

Ce document stratégique a pour objectif de bâtir une politique cyclable concertée avec différents partenaires (communes, CD26, associations d'utilisateurs...) en vue de développer des infrastructures sécurisées et efficaces pour favoriser le vélo du quotidien dans le Diois : aménagements cyclables, stationnements sécurisés, petits équipements (station de gonflage, etc).

Accompagnée d'un bureau d'études spécialisé, la CCD a lancé cette démarche en 2023. La première partie de l'étude a consisté en la réalisation d'un diagnostic cyclable du territoire. Un état des lieux et une phase de concertation sollicitant les usagers et réunissant tous les partenaires ont été conduits pour mesurer les attentes et recueillir les besoins. Puis, à partir d'un premier « Schéma d'intentions », l'intercommunalité et ses partenaires travaillent désormais sur l'élaboration d'une stratégie pour définir précisément les infrastructures à déployer, quand, comment, et par qui, avec l'objectif d'être le plus opérationnel possible dès l'approbation du Schéma par le Conseil en 2024.



MOBILITÉ

La mobilité est une thématique clé du quotidien de toutes et tous, au carrefour de nombreuses politiques publiques (aménagement, environnement, social, économie...). Avec d'autres partenaires (Etat, Région, Département...), la CCD participe à l'organisation des déplacements sur le territoire pour accompagner les usagers et répondre aux grands enjeux de transition.

Élues référentes : Isabelle BIZOUARD et Françoise TESSERON (Adjointe à la Voirie, Déplacements, et Aménagements à la Ville de Die)

Chargé de mission : Étienne SAINT MARC



1 Schéma Directeur Cyclable intercommunal



1 Schéma Directeur des Mobilités pour Die



300 bénéficiaires de l'opération « Coups de pouce »



8 sorties du bus de la Mobilité (Dromolib)



95 391 €



3 769 €



1 agent (0,5 ETP)

PERSPECTIVES 2024

• SUITE ET FIN DU PROJET DIOIS AVÉLO

- Approbation politique du Schéma Directeur d'Infrastructures Cyclables CCD
- Mise en œuvre de services aux cyclistes : opération « coups de pouce » équipement/entretien, ateliers d'auto-réparation, formations mécaniques, vélo-école, ...
- Actions de sensibilisation et de communication : bourse aux vélos, marquage Bicycode, conseil en mobilité, portraits d'utilisateurs...
- Poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités de la ville de Die (volet modes actifs)

• SUIVI DES AUTRES POLITIQUES DE MOBILITÉ (TRANSPORTS COLLECTIFS, MOBILITÉS PARTAGÉES...)

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez et suivez les actions en cours sur Facebook et sur www.paysdiois.fr





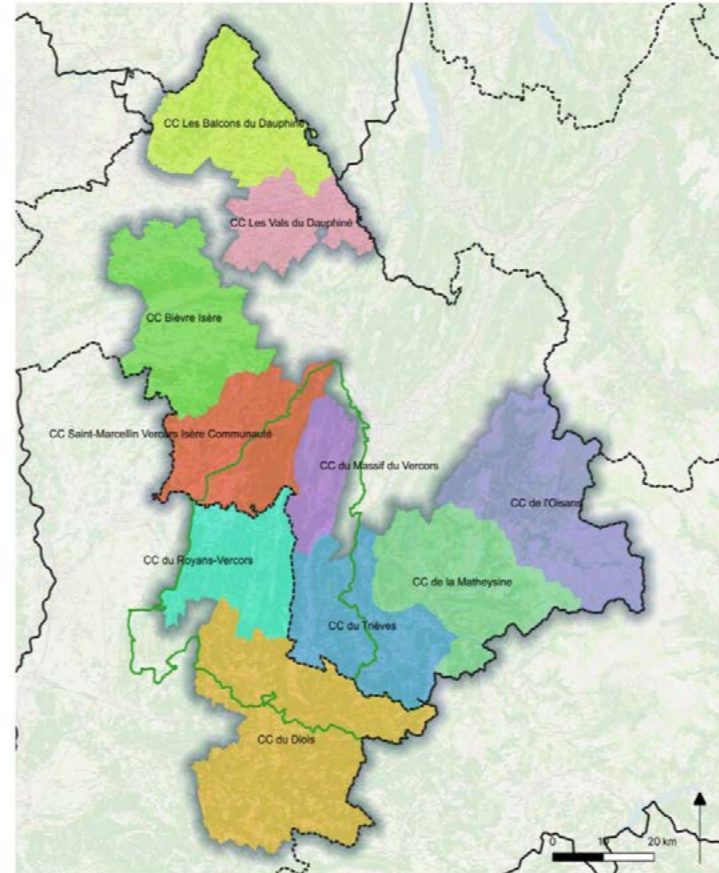
LEADER D'UN PROGRAMME À L'AUTRE

ACTIVITÉS 2023

Après le bilan du programme LEADER 2014-2020, 2023 a été le temps de la passation vers le nouveau LEADER, *Terres de Dauphiné*.

• LEADER TERRES DE DAUPHINÉ

Une candidature LEADER 2023/2027 groupée réunissant 10 intercommunalités d'Auvergne Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors a été déposée le 31/12/2022. Le GAL Terres de Dauphiné forme un territoire de projet d'une superficie de 5333 km² et 257 974 habitants.



EPCI
 CC Bièvre Isère
 CC de l'Oisans
 CC de la Matheysine
 CC du Diois
 CC du Massif du Vercors
 CC du Royans-Vercors
 CC du Trivés
 CC Les Balcons du Dauphiné
 CC Les Vals du Dauphiné
 CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
 PNR Vercors
 Département
 Fond de plan OpenStreetMap

PERSPECTIVES 2024

• L'ENVELOPPE ET LE DEPÔT DES DOSSIERS

Deux modes de candidature sont possibles :

- présenter un projet au fil de l'eau comme dans les programmes précédents,
- ou candidater à un appel à projet ciblé et limité dans le temps.

L'enveloppe du programme est de 4,5 Millions d'€.

UN PASSAGE DE TÉMOIN FESTIF

Le démarrage du programme LEADER Terres de Dauphiné 2023-2027, porté par le Parc du Vercors, a été l'occasion, en septembre, d'une fête symbolique de passage de témoin à l'ancienne Abbaye de Valcroissant. Quizz et remises de « médailles » dans la cour ont réuni bénéficiaires du précédent LEADER, élu-e-s, technicien-ne-s et partenaires. Ce fut l'occasion de présenter les différents portraits des projets accompagnés par le programme au cours de cette dernière candidature.



LEADER

La Communauté des Communes du Diois, a porté depuis plus de trente ans un programme de développement rural, LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale). Il s'agit d'un dispositif de soutien aux initiatives locales en milieu rural proposée par l'Union Européenne et intégré au FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement rural). 2023 sonne la fin de l'animation LEADER sur le périmètre du Pays Diois avec un passage de relais au Parc du Vercors et un nouveau programme porté par dix intercommunalités.

Élue référente : Isabelle BIZOUARD

Coordonnatrice : Estelle JABRIN et Gestionnaire LEADER : Pierre-Julien CURNIL



1 programme LEADER



2 195 935 € pour le LEADER 2014/2020



92 projets subventionnés

€ 62 835 €



0 €



2 agents (1,4 ETP)

• LA GOUVERNANCE

- 1 Groupe d'action locale (GAL) Terres du Dauphiné soit 10 communautés de communes et le Parc du Vercors.
- 1 comité de programmation qui valide les projets retenus.
- 4 comités territoriaux dont un dédié au Vercors Diois accompagnent et réceptionnent les candidatures.
- 1 représentation publique/privée : chaque communauté de communes a désigné 3 élus, 4 acteurs privés et 2 élus du Parc sur les secteurs concernés.

• LES AXES D'ACTION

Ce nouveau programme est construit sur trois thématiques :

- la relocalisation de l'économie et de l'emploi,
- la revitalisation des centres-bourgs,
- la transition touristique.

POUR EN SAVOIR +
 Retrouvez les portraits des porteurs de projets, l'ensemble des vidéos thématiques du programme LEADER 2014/2020 et le lien vers LEADER Terres de Dauphiné sur www.paysdiois.fr





ACTIVITÉS 2023

• L'OPAH RU SUR LE CENTRE-VILLE DE DIE

La Communauté des Communes du Diois et la Ville de Die ont signé fin novembre 2023 une convention avec l'ANAH, l'UDAP¹, le Conseil Départemental, la Fondation du Patrimoine, Procivis pour mettre en œuvre les objectifs d'amélioration et de requalification de l'habitat du centre-ville de Die. Un marché de prestation a été passé avec SoliHa pour la mise en œuvre et l'animation.



▲ Secteur concerné par l'OPAH-RU en centre-ville de Die

Ce programme OPAH-RU², qui se déroulera sur 5 ans, mobilise un ensemble de moyens financiers pour soutenir les investissements de rénovation des logements, des façades des immeubles et assurer une animation du dispositif sur la période de 5 ans avec la répartition suivantes :

- ANAH : 2 500 000 €
- Département : 150 000 €
- Ville de Die : 430 000 €
- CCD : 430 000 €

A cela s'ajouteront des prêts à taux zéro de Procivis pour les ménages à revenus modestes.

Les objectifs de l'OPAH RU avec une cible de 110 logements sont :

- éviter l'accentuation des dégradations et désordres,
- rénover des logements très dégradés pour les remettre en service
- sortir les occupants de situation d'indignité ou d'insalubrité



▲ État des lieux de bâtiments du centre-ville de Die

1 UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
2 OPAH-RU : opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat et de rénovation urbaine

• SUR LES AUTRES CENTRE-BOURGS

Pour les autres communes, il était prévu une animation spécifique dont un travail sur les logements vacants dans les 3 anciens chef-lieux de canton qui n'a pas eu de suite et une animation avec le truck SOLIHA par regroupement de communes qui n'a pu être construite faute de temps agent.

PERSPECTIVES 2024

• SUR LE CENTRE-VILLE DE DIE (ZONAGE OPAH)

Le programme débutera en mars 2024 avec un premier comité de pilotage en février 2024, l'élaboration d'un règlement d'aides locales pour attribuer les 250 000 € qu'investissent chacune des collectivités, et une première réunion publique de lancement courant mars 2024.

• SUR LE RESTE DU TERRITOIRE

Les propriétaires bailleurs ou occupants privés des autres zones de la commune de Die ou des autres communes peuvent être accompagnés par le Service Public Intercommunal de l'Énergie avec un accès aux aides de droit commun (voir page 34).

Il est envisagé pour 2024 de prévoir deux interventions par regroupement de communes volontaires pour faire une animation grand public avec le SPIE et le truck SOLIHA. Ceci afin d'informer les particuliers sur les aides à la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au handicaps ou vieillissement et tous les dispositifs permettant d'aider les projets des propriétaires occupants ou bailleurs qu'ils soient ou non à revenus modestes.

La collectivité aura aussi à travailler le volet territorial du nouveau dispositif du Conseil départemental qui prévoit une enveloppe de 120 000 € pour le Diois sur des objectifs départementaux. Si cette enveloppe sera en partie affectée sur l'OPAH RU notamment pour des opérations d'acquisition/amélioration par des opérateurs privés ou publics, une partie de cette enveloppe pourra être affectée à la rénovation ou création de logements communaux que le Département a prévu de soutenir.

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez le diagnostic de l'OPAH et la programmation sur www.paysdiois.fr

HABITAT - RÉNOVATION URBAINE

En 2022, la CCD a lancé une opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les enjeux de l'habitat privé pour envisager un programme de financement visant l'amélioration thermique ou l'adaptation de logements pour les personnes à revenus modestes, âgées ou handicapées. Le travail de l'année 2023 a porté sur la préparation du programme de l'OPAH RU centre-ville de Die (marché de prestation de services, convention avec les partenaires), l'incitation de la poursuite du travail sur les anciens chefs-lieux (La Motte-Chalancon, Châtilhon-en-Diois et Luc-en-Diois).

Élu-e-s référent-e-s : Joël BOEYAERT - volet habitat/salubrité et Catherine PELLINI - volet économie d'énergie

Responsable du pôle Aménagement et Urbanisme : Pascal ALBERT

Suivi pour la commune de Die : Jordan BASILEU



110 logements
sur Die



2 195 935 €
pour l'OPAH-RU



36 140 €



36 225 €



0 agent
(animé par la
Ville de Die et
SOLIHa)

Le service public intercommunal de l'énergie est un guichet unique, gratuit et ouvert à tous sans conditions de ressources. Ce service commun aux trois EPCI de la vallée mets en œuvre les dispositifs nationaux pour la rénovation énergétique des logements et à un volet précarité énergétique.

Sur le territoire l'objectif est de viser 600 rénovations par an dont les 2/3 accompagnées par le SPIE.



ACTIVITÉS 2023

La participation financière à l'animation du SPIE a été de 31 503 € en 2023 pour la CCD. Les autres financements viennent de l'ADEME, la Région, les Certificats d'Économie d'Énergie, le programme national SARE et le programme TIGA pour lequel les trois EPCI de la vallée de la Drôme ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets « territoire d'innovation » lancé par la Banque des territoires, Action Logement ...

9 ETP (dont 1,8 ETP pour le Diois) interviennent sur ces différentes thématiques

• La rénovation énergétique des logements et du petit tertiaire

En 2023, l'accompagnement se détaille ainsi :

	Nbre de dossiers	dont sur le Diois
Nouveaux contacts	638	163
Conseil téléphonique	740	187
Accompagnement	293	83
Visite à domicile	189	56

• La précarité énergétique - Service Logement économe

En majorité suite à une orientation des services sociaux, les personnes peuvent être conseillées et accompagnées afin de réaliser des économies immédiates d'énergie et d'eau, tout en améliorant le confort de leur logement. En 2023, 52 accompagnements dont 20 pour le Diois ont été réalisés avec au final une économie annuelle de 180 € par an de facture énergétique ou d'eau.



1 500 000 €
d'aides à percevoir
sur le Diois



2 600 000 €
de travaux
sur le Diois



782 dossiers
entre 2021 et 2023
sur le Diois



Démarche TEPOS
Objectif 2040



110 000 € investis
dans des coopératives de
développement d'énergies
renouvelables.



40 286 €



20 512 €



1 agent CCD (0,5 ETP)

PERSPECTIVES 2024

La refonte des dispositifs nationaux va conduire le SPIE à se réorganiser. Ce service a été certifié « Mon Accompagnement Rénov » début 2024. Les évolutions des dispositions nationales vont probablement mettre en difficulté les particuliers ayant des projets faute de moyens humains du SPIE pour satisfaire toutes les demandes et réaliser les prestations associées à ces évolutions organisationnelles.

En janvier 2024, il est décidé de ne pas renouveler les actions en direction du petit tertiaire privé du fait des difficultés à mobiliser les artisans et de cibler des actions spécifiques comme pour les campings qui semblent prêts à s'engager.



▲ En mai 2023, stand sur le marché de Die du SPIE avec le SMRD sur les économies d'eau



31 503 €



0 €



1,8 ETP dédié
au Diois



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Diois est engagé depuis 2021 dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2040. A travers cette démarche, l'objectif est d'atteindre l'équilibre énergétique (consommation d'énergie/production d'énergie renouvelable) à l'échelle du territoire. Aujourd'hui ce ratio est d'environ 30%, soit une dizaine de points au-dessus de la moyenne nationale. La poursuite de cet objectif ambitieux nécessite une large participation et demande d'agir à la fois sur la diminution des consommations d'énergie et l'augmentation des productions d'énergie renouvelables. Dans ce contexte, la communauté des communes du Diois donne l'exemple sur son propre patrimoine et accompagne différentes initiatives à même de participer à cette grande transition.

Élue référente : Catherine PELLINI

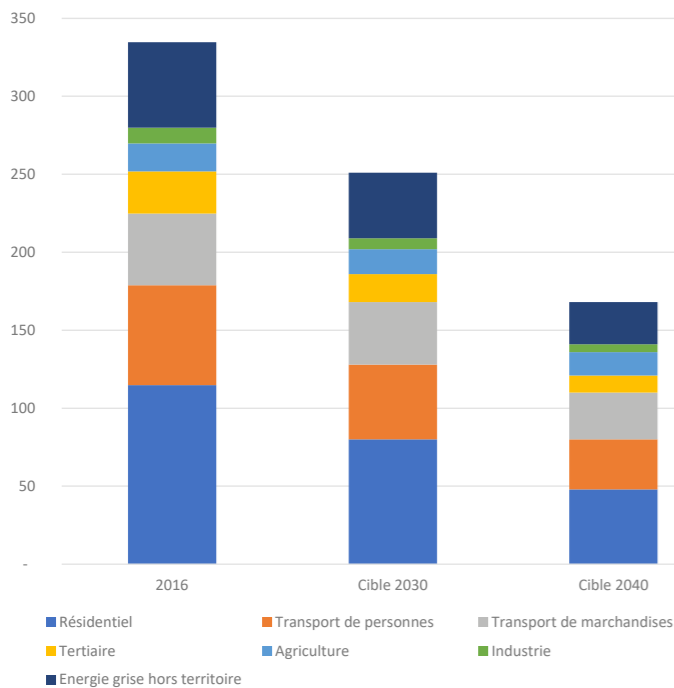
Chargé de mission : Patrice CROCHET

Le Diois est engagé depuis 2021 dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2040. Cela suppose de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable.

Plusieurs volets sont travaillés conjointement pour atteindre ces objectifs. Ainsi, les Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans, du Diois et du Val de Drôme en Biovallée, ont créé pour tous les habitants, un service public de proximité, gratuit, pour les accompagner dans leurs travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique du logement. De son côté, la Communauté des Communes portent de lourds travaux de rénovation de ses bâtiments publics et travaillent au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

• DIVISER PAR DEUX LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DU DIOIS

Deux principaux gisements d'économie d'énergie sont explorés : la mobilité et la rénovation énergétique des bâtiments.



▲ Objectifs TEPOS de réduction des consommations (en GWh/an)

Il convient donc de travailler sur les bâtiments privés comme sur les bâtiments publics. Le parc privé est accompagné par le Service Public intercommunal de l'Énergie (SPIE) (voir page 34). La mise en place d'une stratégie mobilité est aussi explorée avec un diagnostic et des schémas en cours dans le cadre de l'animation Mobilité portée conjointement par la CCD et la ville de Die.

• MULTIPLIER PAR 3 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Suite aux travaux TEPOS, la CCD a souhaité prendre les devants en commandant deux premières études auprès de l'entreprise locale Impuls'er afin d'évaluer les potentiels de développement de petits parcs photovoltaïques au sol ainsi qu'en éolien. Ces premières études cartographiques ont permis d'explorer l'ensemble du territoire du Diois en prenant en compte de multiples critères techniques et environnementaux. Ce travail d'exploration apporte des éléments pratiques pour l'élaboration de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables nouvellement introduites par la Loi en 2023. Ces études ont été renforcées par la participation d'acteurs reconnus comme la société coopérative citoyenne Enercoop ainsi que par l'antenne régionale de la Ligue de Protection des Oiseaux. Les résultats de ces travaux ont été présentés à la Commission Énergie.

Plusieurs sites présentent des caractéristiques plutôt favorables à même de contribuer à l'atteinte des objectifs TEPOS et les communes concernées ont été invitées à s'approprier ces premiers résultats.

Toutes ces démarches sont réfléchies et abordées dans le cadre du travail d'écriture du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Après le siège en 2021, les tranches de travaux successives sur le Domaine du Martouret,... la CCD étudie la rénovation du bâtiment de Pierre-pointue à Die acheté en fin d'année 2023 avec le concours, d'un étudiant ingénieur, Simon MUNOZ.

La rédaction d'un guide de la rénovation des logements communaux est aussi en projet pour aider les communes à mieux appréhender les modalités, acteurs et moyens mobilisables pouvant les aider.

L'AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE

Depuis 2021, une partie de l'électricité consommée par la CCD est issue d'une installation photovoltaïque située à Saint-Julien-en-Quint. Cette énergie est directement achetée auprès de la société à gouvernance partagée ACOPREV, propriétaire de l'installation via une boucle d'autoconsommation collective. Grâce à cette initiative pionnière, la collectivité bénéficie d'une énergie renouvelable, locale et bon marché. Ce circuit court contribue au financement d'installations photovoltaïques citoyennes sur le territoire tout en contribuant à diminuer les charges d'électricité de la collectivité.



▲ Site de production de la vallée de Quint géré par ACOPREV

Sur ce même modèle, en 2024 la CCD profitera davantage d'électricité produite dans le Diois et valorisée via des boucles d'autoconsommation collectives proposées par ACOPREV et DWATTS.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

A la faveur de la rénovation du centre de tri de Die, la CCD a mis à disposition cette nouvelle toiture pour augmenter sa production d'énergie renouvelable via l'installation d'une nouvelle centrale de 30 kWc. En plus d'apporter environ 38 000 kWh d'énergie renouvelable supplémentaires annuellement sur le réseau, cet investissement porté par Dwatts permet également d'offrir un complément de revenu pérenne pour la collectivité via la location de cette toiture.

Cette installation vient s'ajouter à celles équipant déjà deux bâtiments propriété de la CCD, à savoir l'abattoir de Die (50 kWc) et le bâtiment de l'aire de tri de Luc-en-Diois (26 kWc).

PARTICIPATION AUX COOPÉRATIVES LOCALES

La CCD a porté sa participation à DWATTS à 90000€ en 2023. La CCD a aussi investi 20000 € dans la SAS ACOPREV qui développe des centrales villageoises.

DWATTS : www.dwatts.fr

ACOPREV : acoprev.fr

PERSPECTIVES 2024

Depuis 2021, et à travers un contrat de chaleur renouvelable proposé par l'ADEME, la CCD a pu accompagner le remplacement de 11 systèmes de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles par des chaudières au bois (granulés et plaquette forestière).

Afin d'alimenter ces chaufferies tout en valorisant la ressource en bois-énergie locale, la CCD souhaite favoriser le développement de ce circuit court et a commandé une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme de stockage, broyage et séchage de bois déchiqueté sur le territoire à même d'alimenter les nouvelles chaufferies.



▲ Toiture équipée sur l'aire de tri de Luc-en-Diois



Le comité de pilotage réunissant les élus de la commission agricole, l'ADEM, des agriculteurs, les syndicats agricoles et professionnels et les acteurs forestiers et naturalistes, porte l'animation des programmes PPT et PAEC.

ACTIVITÉS 2023

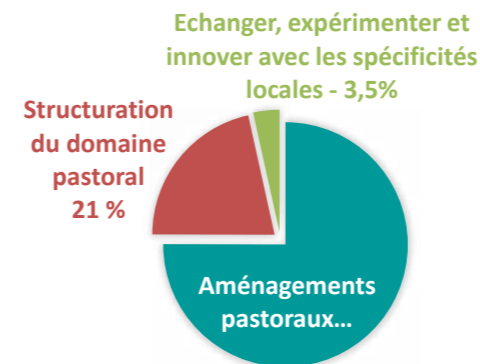
• POURSUITE DE L'ANIMATION AUTOUR DU PPT 2021-2026

Ce nouveau PPT a été validé par la Région le 21 mai 2021. Le montant de l'aide accordée par la Région s'élève à 293 850 € pour un montant total du programme de 1 235 000 €.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Poursuivre la structuration et l'aménagement du domaine pastoral,
- Soutenir une des principales productions économiques du territoire,
- S'adapter et innover en s'appuyant sur les pratiques,
- Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire.

En 2023, au cours de 3 comités de pilotage, 8 dossiers ont été sélectionnés pour un montant total de subvention attribuée (Région, Feader et Conseil départemental) de plus de 73 000 € dont 52 000 € pour des travaux d'aménagement des espaces pastoraux (piste, tonne à eau, contention...)



▲ Répartition des 100 000 € financés en 2023 dans le PPT

• MISE EN ŒUVRE DU PAEC 2023-2027

En 2022 la CCD a répondu à l'appel à projet de la DRAAF¹ pour porter et animer un nouveau PAEC (Projet Agro environnemental et climatique), le précédent s'étant terminé en 2020.

Pour rappel ce programme qui dépend de la PAC², permet à certains agriculteurs de souscrire à des MAEC (Mesures agro environnementales et climatiques). Il est construit à partir des enjeux environnementaux identifiés par le territoire et répondant au stratégie européenne et régionale.

5 mesures ont été retenues pour une enveloppe totale de 1 277 735 € :

- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage sur les sites Natura 2000, les zones pastorales et les estives avec groupement pastoraux,
- Préservation des prairies sur les zones natura 2000 et PNA³,
- Protection des espèces avec 2 niveaux d'intervention sur les zones Natura 2000 et PNA,
- Préservation des milieux humides et amélioration de la gestion par le pâturage sur les Zones Natura 2000 et PNA.

Pour lancer ce nouveau PAEC, 2 réunions d'informations et un article de presse ont permis de sensibiliser les agriculteurs. Ainsi, 25 structures agricoles ont contractualisé des mesures :

- 8 GP et 17 individuels,
- 8 en zone Natura 2000 de Lus
- 3 en Natura 2000 d'Aucelon
- 1 en Natura 2000 site de la grotte des Sadoux
- 1 en Natura 2000 de Valdrôme
- 2 en Natura 2000 zones humides et haute vallée de la Drôme
- 4 en PNA (zonage Papillons)
- 6 GP hors zone biodiversité

Chaque exploitation a été visitée conjointement par les services de la CCD, de l'ADEM, de la Chambre d'agriculture et de la LPO.

Typologie mesures	nombre de contrats	surfaces
PRA1 Surface herbagères et pastorales	10	417,73 ha
PRA3 Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	17	2452,12 ha
MHU Préservation des milieux humides par le pâturage	3	49,45 ha
ESP2 Protection des espèces niveau 2	4	51,62 ha
ESP 3 Protection des espèces niveau 3	7	62,25 ha

Montant notifié : 1 148 215 sur les 5 ans

Montant contractualisé : 966 722 sur les 5 ans

Enveloppe consommée à 83 %

• FORMATION SUR LE RISQUE INCENDIE

A l'automne, la COFOR, association des communes forestières, et la CCD ont proposé aux élus une formation sur le rôle de l' élu face au risque incendie. 20 communes (29 élu-e-s) étaient présentes.

PERSPECTIVES 2024

• L'ANIMATION PPT ET PAEC

Poursuite de l'animation des deux programmes agricoles : le PPT et le PAEC

• LE RENFORCEMENT DE L'ANIMATION AGRICOLE

En lien avec la feuille de route du Projet Alimentaire (*voir ci-après*), la Communauté des communes du Diois s'engage sur la recherche de moyens financiers (Europe, Etat, Fondation, ...) pour mettre en œuvre les actions de la stratégie validées par le conseil communautaire en 2023 dont certaines touchent directement le monde agricole.

Pour maintenir et dynamiser les productions locales nourricières, l'animation agricole sera renforcée. La collectivité s'impliquera également sur la question de la gestion de l'eau en agriculture.

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez les éléments du PPT et du PAEC (bilans et candidatures) sur www.paysdiois.fr



AGRICULTURE - FORÊT

L'animation pour l'agriculture et la forêt s'organise autour de 2 programmes de développement :

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : programme régional en faveur du pastoralisme 2021-2026.
- Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Élu référent : Joël BOEYAERT

Chargée de mission : Marie-Laure VALLA



PPT 2021-2026 :
1 235 000 € d'enveloppe
2023 : 8 dossiers
pour 73 000€



PAEC 2023-2027 :
1 277 735 € d'enveloppe
83 % de l'enveloppe est
consommée sur les 5 ans

€ 62 048 €



0 €



1 agent CCD
(0,4 ETP)

1 DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

2 PAC : Politique Agricole Commune

3 PNA : Plans nationaux d'actions



Depuis que la Communauté des communes du Diois a obtenu le label pour faire émerger son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** en 2022, la quasi-totalité des étapes attendues par l'Etat pour passer au niveau supérieur de labellisation a été réalisée. Proposition est faite de déposer, courant 2024, une candidature pour le niveau 2 de mise en œuvre des actions du PAT.

ACTIVITÉS 2023

- A la suite du diagnostic agricole et alimentaire qui avait été partagé lors de restitutions publiques fin 2022, **5 ateliers de travail participatifs** ont permis de co-construire avec plus de 70 habitants, élus et acteurs de l'alimentation la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial Diois sur les bassins de vie du Haut-Diois, de Die, de la Vallée de la Roanne, de la Haute-Vallée du Buëch et de la Vallée de l'Oule. Ces ateliers ont eu lieu entre janvier et mars 2023.
- **Le 29 juin la feuille de route a été délibérée en conseil communautaire.**
- **2 Comités de Pilotage participatifs** ont eu lieu durant l'année 2023.
- La première édition de l'**appel à projets « Mangeuses ! Mangeurs ! »** a permis à 9 structures lauréates d'expérimenter différentes manières de répondre aux enjeux de précarité alimentaire sur le Diois. 1 stagiaire a rejoint les équipes pour coordonner les différents projets.
- **Le rapport complet de diagnostic agricole et alimentaire** a été publié en novembre 2023
- Plusieurs **demandes de financement** ont été déposées auprès de financeurs publics et privés. 137 300€ ont été levés pour démarrer la mise en œuvre des premières actions de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial.

MANGEUSES ! MANGEURS !

Mangeuses ! Mangeurs ! est un programme d'expérimentation qui vise à recréer du lien entre les produits locaux et les personnes fragiles qui en sont éloignées (familles en situation économique difficile, enfants, personnes âgées, isolées...). Ouverte à toute structure disposant d'un numéro de SIRET et intéressée par les questions de justice alimentaire, la première édition a eu lieu en 2023.

L'objectif ? Proposer des projets qui donnent les moyens aux professionnels de l'alimentation de proposer plus de produits locaux et durables au plus grand nombre et/ou de donner les moyens aux personnes vulnérables de pouvoir choisir une alimentation reconnectée à l'agriculture durable et locale.

Le jury de ce programme est composé du Comité de Pilotage participatif du Projet Alimentaire Territorial. Le soutien du programme Territoire d'Innovations Biovallée et du programme Leader ont permis de financer 80% de l'enveloppe de 14 400€ répartis entre les porteurs de projets.

Au total 23 repas ont été servis sur 6 communes du Diois à plus de 750 personnes dont plus d'1/3 sont des personnes vulnérables éloignées de l'alimentation locale. 54 agriculteurs et agricultrices ont approvisionné les joyeuses tablées et 7 reportages sonores ont été produits et diffusés sur RDWA pour documenter les projets.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

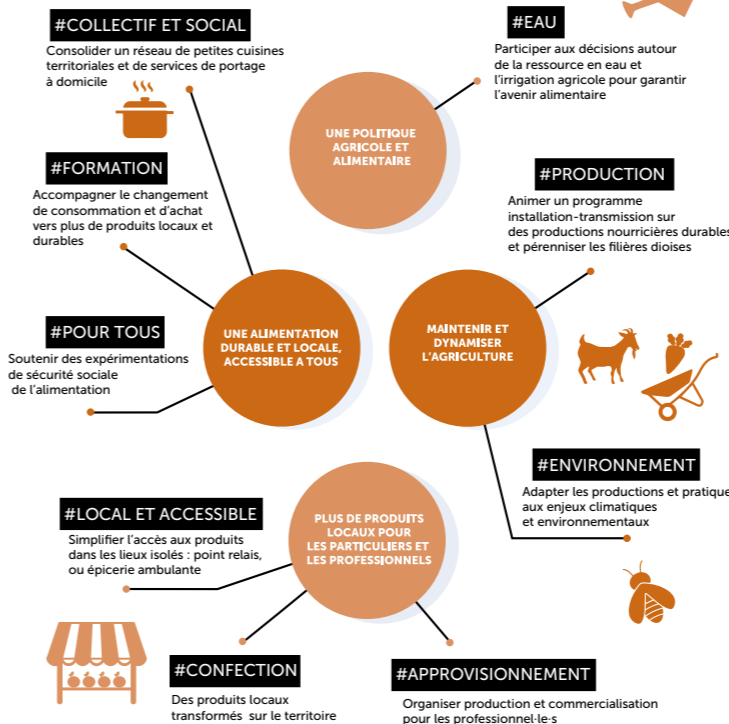
Mission d'émergence du Projet Alimentaire Territorial Diois (PAT), un projet collectif de territoire qui doit rapprocher les acteurs de l'alimentation et les consommateurs, renforcer l'agriculture locale durable et l'accessibilité des produits locaux au plus grand nombre.

Élu référent : Alain MATHERON

Animatrice : Anne ROUCH

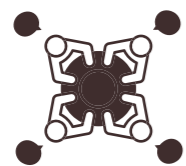
UNE FEUILLE DE ROUTE CO-CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS DE L'ALIMENTATION

4 ENJEUX & 9 ACTIONS PRIORITAIRES issues des ateliers et entretiens



PERSPECTIVES 2024

- Faire voter le plan de financement de la feuille de route en Conseil Communautaire pour finaliser les attendus du Niveau 1 de la labellisation « *Émergence du Projet Alimentaire Territorial* »
- Faire la demande de Niveau 2 de la labellisation « *Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial* »
- Rechercher les financements permettant de mettre en œuvre les actions prioritaires par les élus du Conseil Communautaire, notamment :
 - l'animation d'une politique d'Installation-Transmission agricole,
 - la coordination de projets de restauration collective et de transformation alimentaire sur le site du Plantier, future acquisition de la Communauté des communes qui pourrait concentrer en partie l'innovation alimentaire du territoire
 - le soutien aux projets d'expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation
- Faire évoluer le comité de pilotage en Conseil National de l'Alimentation



300 acteurs rencontrés pour le diagnostic



92 % des dépenses alimentaires ont lieu au sein du territoire



73 978 €



0 €



1 agent CCD (1 ETP)



ABATTOIR INTERCOMMUNAL

La Communauté des Communes du Diois a dans ses statuts : la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir multi-espèces de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004. Sa gestion est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois.

Élu référent : Christian REY

Directeur des services : Olivier FORTIN (en intérim)

Suivi des travaux : Quentin BONNARD

ACTIVITÉS 2023

• FONCTIONNEMENT

- 447 tonnes abattues (*évolution 2022-2023= -13,37%*).
- 68 tonnes découpées (*évolution 2022-2023= stable*)
- Redevance abattage 0,1287€ par kg, découpe 0,175€, par kg,
- Montant de la redevance apportée par la SARL à la CCD en 2023 = abattage 57 543,96 € HT, découpe 11 892,48 € HT => 69 436,44 € HT.

• INVESTISSEMENTS :

Choix et lancement de la maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux suite à l'audit 2022 conduit par SEFIAL.

L'audit conduit en 2021-2022 et les différents constats partagés entre propriétaire, délégataire et DDPP montrent que les conditions d'accueil de l'abattoir du Diois méritent d'être améliorées sur plusieurs plans :

- Accueil des animaux : stabulations ouvertes ne garantissent pas le bien-être des animaux.
- Accueil des véhicules : manœuvres de déchargement complexes, entrées et sorties de bétailières qui se croisent, places de stationnement insuffisantes.
- Accueil des opérateurs de l'abattoir : salle de pause en zone sale.
- Accueil du personnel DDPP : bureau, lavabo et vestiaire dans même bungalow, sans sanitaires.

• POINTS PARTICULIERS 2023

- Démarrage de la mission de directrice
- Passage à deux jours d'abattage les lundis et mardis



PERSPECTIVES 2024

Suite au choix de la maîtrise d'œuvre, lancement de la phase 1 des travaux : *Amélioration des conditions d'accueil de l'abattoir du Diois :*

- Construction en extension d'environ 70m² de locaux en zone propre, contenant :
 - Démolition de la salle de pause actuelle
 - Extension couverture et fermeture des stabulations
 - Circulation de véhicules. A créer entre zone propre et sale à partir des ouvrages existants à l'est de la chambre froide.
 - Repositionnement aire de lavage bétailières.
 - Stationnement : Organisation et Agrandissement des zones de stationnement en zone propre pour atteindre une capacité d'au moins 15 places VL (12 SARL et 3 DDPP) dans l'alignement de celles existantes.
 - Organisation pour disposer d'au moins 4 places pour PL et/ou VL + remorques (déplacement cuve gaz si besoin)
 - Installation d'un vestiaire DDPP ante mortem
 - Clôtures : renforcer tout le système de clôture de la zone sale en construisant une clôture neuve devant la clôture existante, résistante aux éventuels coups portés à celle-ci par les animaux. Idem sur la zone propre : rénover la clôture existante si nécessaire.

€ 11776€

€ 154374 €

2 agents CCD (0,27 ETP)
25 tâcherons et 4,5 ETP pour la SARL

CONTACT
Abattoir du Diois
avenue de la clairette - 26 150 DIE
abattoirdiois@gmail.com



DOMAINE DU MARTOURET

Le domaine du Martouret a été intégré aux statuts intercommunaux dans le cadre d'une compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, au titre de la constitution et la gestion d'une réserve foncière. Acquis en 2005 pour 1 200 000 €, il se compose de 40 ha et de 7 000 m² de bâtiments. Il est loué à : l'association de tourisme social *Le Martouret*, l'association *Les Cavaliers du Diois*, la SARL *Acro'concept* (activités de plein air), *Delphine Poron*, maraîchère et *Adrien Manuel*, agriculteur.

Élu référent : Jean-Pierre ROUIT

Directeur des services : Olivier FORTIN (en intérim)

Suivi des travaux : Quentin BONNARD

ACTIVITÉS 2023

Suite au dépôt d'un nouveau plan quinquennal d'investissements en 2022 visant à améliorer le patrimoine (isolation, reprise des préfabriqués et du parking,...), à faciliter l'accueil de groupes en hiver, des premières tranches ont été réalisées.

- Aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret et son électrification
- Démolition d'un cabanon
- Reprise de clôtures vers les bâtiments A et B
- Diagnostic des toitures
- Réalisation d'une étude avec le CAUE sur l'ensemble des travaux d'amélioration patrimoniale.
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable par la rénovation et la protection du réservoir d'eau potable sous maîtrise d'œuvre interne avec nettoyage et sécurisation extérieure par débroussaillage, abattage, dessouchage et pose d'une clôture.

PERSPECTIVES 2024

- Création d'un terrain *work-out*, jeux 4-6 ans
- Suite des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable par la rénovation et la protection du réservoir d'eau potable sous maîtrise d'œuvre interne pour réfection de l'alimentation électrique du système de pompage.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Depuis plusieurs années, le Domaine du Martouret accueille des stages du Service National Universel. Ces jeunes lycéens pour la plupart réalisent des périodes de formation suivies de temps de travaux d'intérêt général.



Les locataires du
Domaine du Martouret :
+ 2 agriculteurs

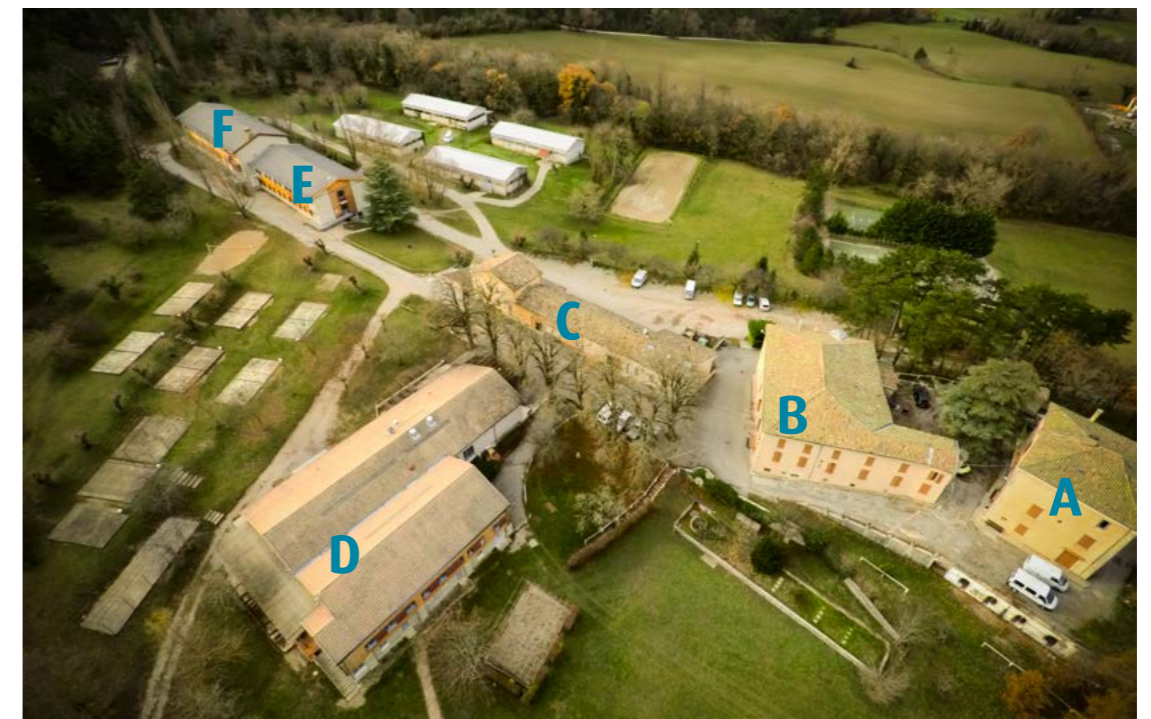
€ 63 318 €

ACRO'PARC®
Base de loisirs de pleine nature

€ 264 413 €



2 agents CCD (0,4 ETP)





RIVIÈRES et GEMAPI

La compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018. La CCD est concernée par trois bassins versants et donc autant de syndicats.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Responsable du pôle environnement : Olivier FORTIN

LES MISSIONS

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

ACTIVITÉS 2023

• FINANCEMENTS :

Chaque EPCI peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant et par an dont le produit est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour 2023, la CCD a voté une taxe de 215 735€ soit environ 17,8€/habitant. Elle couvre la quasi-totalité du budget rivières de la CCD.

• ACTIONS :

- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements pour le bassin versant de la Drôme (SMRD), poursuite de l'adaptation des équipes techniques et projet d'aménagement d'un nouveau siège (Saillans).
- Poursuite du chiffrage des programmes pluriannuels d'investissement pour les syndicats de l'Eygues en Aygues (SMEA) et pour celui du Buëch (SMIGIBA) avec, notamment, les études de danger préalables au classement des systèmes d'endiguement de la GEMAPI et les travaux liés.
- Dans les 3 syndicats, la représentation de la CCD défend une visibilité de l'évolution des contributions sur la durée du mandat.

PERSPECTIVES 2024

- Atterrissage des programmes pluriannuels d'investissement pour le SMEA et le SMIGIBA ;
- Poursuite de restructuration des équipes techniques de ces syndicats.



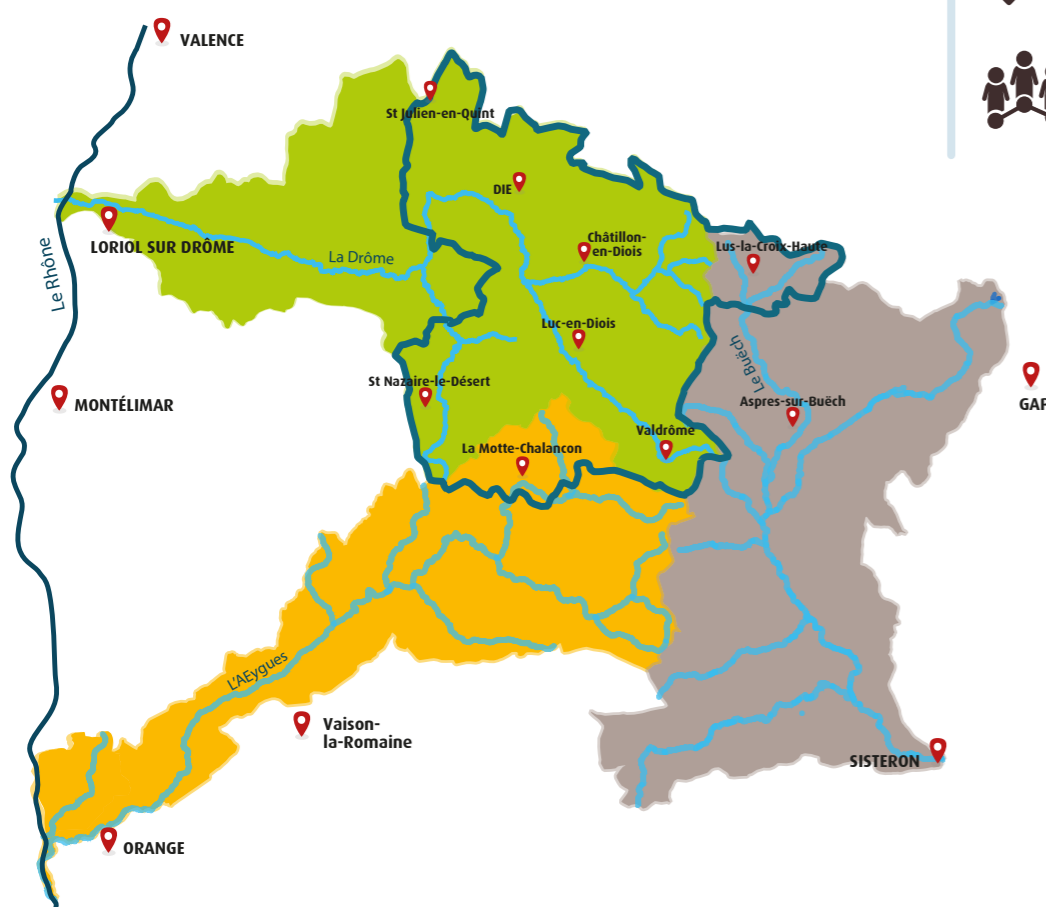
249 742 €
dont 213 975 € de taxe GEMAPI



0 €



Pas d'agent dédié interne CCD / coordination de la direction



PLANIFICATION

La CCD est compétente depuis 2017 pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). La démarche est enclenchée depuis 2018. L'année 2023 a été consacrée à la rédaction de la structure générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) suite aux concertations et travail des commissions de 2022. Parallèlement, des rencontres communales sur le pré-zonage ont permis d'identifier les trajectoires communales sur l'objectif de réduction de la consommation foncière.

Élu référent : Olivier TOURENG

Chargée de mission : Isabelle DECAUVILLE

Responsable du pôle Aménagement et Urbanisme : Pascal ALBERT



50 visites en mairie



156 927 €



55 568 €



2 agents CCD (2 ETP)

ACTIVITÉS 2023

Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est le document qui dans le dossier de PLU fixe les grandes orientations en matière d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels et agricoles et forestiers, de préservation et de remise en état des continuités écologiques mais aussi en matière d'habitat, de transports, de déplacements, des réseaux d'énergie et de communication numériques, des commerces, des loisirs. ET doit fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Toutes les communes du Diois ont été rencontrées entre mai et novembre 2023 pour travailler sur le pré-zonage graphique à partir d'une carte communale pour identifier les souhaits et projets des communes. Ce travail de longue haleine a permis d'établir les grandes lignes, encore imparfaites, et préfiguration des vocations : zones U (urbanisées), AU (A urbaniser), A (agricoles) et N (Naturelles).



Ce travail visait à qualifier/quantifier les espaces et écouter les souhaits tout en esquisant la trajectoire foncière et le premier bilan foncier. L'obligation consistera à traduire la trajectoire de modération de la consommation foncière et de l'étalement urbain dans le PADD en réfléchissant à :

- Combien d'hectares déjà construits pourraient faire l'objet de densification ?
- Combien de logements vacants pourraient être réutilisés ?
- Combien de bâtiments pourraient faire l'objet d'un changement de destination ?
- Combien d'hectares en dehors des parties actuellement urbanisées/non construites seraient à comptabiliser en consommation foncière ?

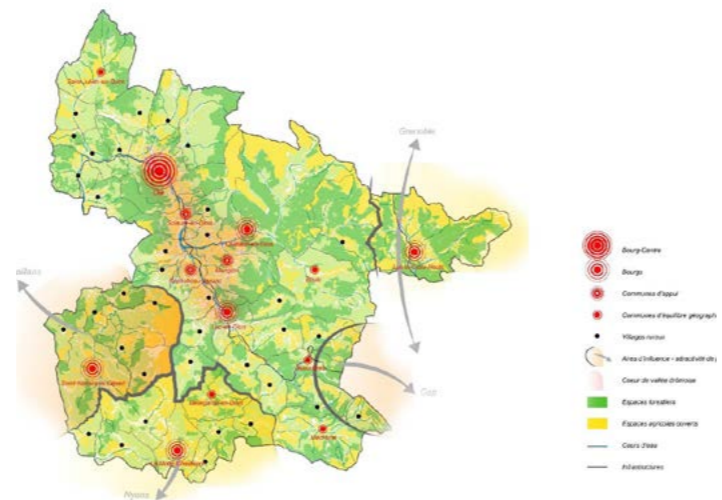
A l'occasion de cet exercice, des différents sont intervenus avec le prestataire. Ces difficultés ont eu pour conséquence une transmission tardive des documents de travail aux communes. Après des échanges préalables avec le bureau d'études et une autre collectivité qui le missionnait, décision a été prise de résilier le contrat de prestations d'un commun accord. Ce qui a nécessité une négociation amiable et une nouvelle consultation.

La consultation lancée en décembre 2023 a fait l'objet de 2 candidatures. Le bureau communautaire du 15 février 2024 a retenu le BE CROUZET URBANISME qui s'est associé à BIOTOPE pour la partie environnementale.

PERSPECTIVES 2024

La démarche reprendra en mars 2024 avec une reprise complète des pré-zonages, des parties actuellement urbanisées, des potentiels de densification, la délimitation pertinente des zonages agricoles et naturels... L'armature urbaine du territoire guidera la méthodologie de travail.

En effet, il ne s'agira pas de requêter simplement les données et de compter tout mais de produire en étroite collaboration avec le nouveau prestataire une caractérisation des espaces pour arriver à établir un bilan foncier cohérent et acceptable.



Si la loi Climat et Résilience de 2021 donne un principe de trajectoire de réduction des consommations foncières à l'échelle nationale, les décrets de mise en œuvre des objectifs à l'échelle locale varierait de 26 ha selon le schéma régional ou 50 ha selon la notion de garantie rurale. Le sujet de la consommation foncière demeure encore très imprécis faute de définition sur les modalités de comptabilisation du foncier passé et futur. Des décrets d'applications permettront de mieux appréhender ces aspects : ce que l'on compte et ce que l'on ne compte pas.

L'objectif est d'aboutir à la production d'un dossier de PLUi quasi finalisé pour fin 2024 tout début 2025 afin d'entreprendre les étapes administratives et procédurales de validation pour une approbation fin 2025. Cette date est très importante dans la mesure où les documents d'urbanisme (cartes communales, PLU, PLUi, SCOT) non « climat-résilients » et les communes au RNU ne pourront plus délivrer d'autorisations d'urbanisme en 2028.

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez les éléments du diagnostic du PLUi sur www.paysdiois.fr

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ZÉRO DÉCHET

La compétence déchets de la Communauté des Communes du Diois comprend la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères. Le service est assuré exclusivement en régie (hors éco-organismes). La collecte des déchets ménagers et assimilés a été internalisée afin de limiter les coûts et les distances parcourues.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale et recettes du service.

Élu référent : Jean-Pierre ROUIT

Co-Responsables du pôle : Wafa EL HAYANI et Cyril LIVACHE

Assistante administrative : Mélodine POVEDA

Adjoint responsable d'exploitation : Sébastien PESSINE

Chauffeurs-Grutier, Gardien de déchetterie et Entretien : Mehdi GUILLET, Thomas BONNARD, Jean-Christophe BOYER, Renaud LE QUELLEC, Oleg Tivolt, Charlie LANG et Nicolas LANG

Chargé d'exploitation bio-déchets : Johann Fialoux

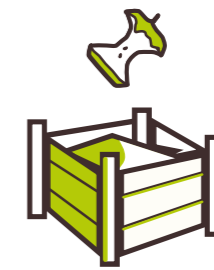
Animatrice prévention déchets : Fanny WENDELS



2344 tonnes
d'ordures ménagères



115 points publics
de tri sélectif



51 composteurs
partagés ou
autonomes

€ 2 097 580 €

2 078 009 €

12 agents
(12 ETP)

LES MISSIONS

Le budget du service zéro déchet représente un tiers des dépenses de la CCD. Sa maîtrise est primordiale et passe par la baisse des tonnages produits, par le tri et le réemploi qui réduisent le coût des déchets et permettent leur recyclage.

En 2023, la commission zéro déchet s'est réunie 3 fois avec pour objectifs de poursuivre :

- L'évolution de nouveaux modes de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- La maîtrise du coût du service par la baisse des distances parcourues par tonne collectée et de la bascule de tonnages enfouis vers des tonnages triés et valorisés,
- La relocalisation de certaines filières vers des exutoires plus proches.

CARTE des repreneurs & devenir des emballages triés



LES AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI

VERS DES AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI

Depuis 2019, la CCD réalise un plan de modernisation de ses cinq déchetteries avec comme objectifs :

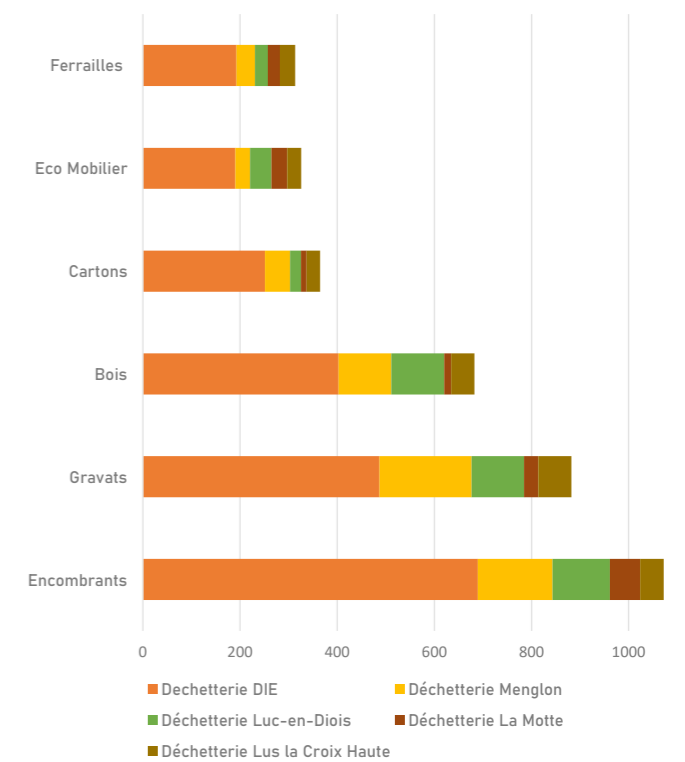
1. Développer un maximum l'offre de tri : Limiter la quantité d'apports (jeter moins) et développer l'offre de tri (trier plus).
2. Permettre le réemploi à l'échelle locale : Créer et développer des filières locales de réemploi créatrices de valeur ajoutée, d'emploi ou de solidarités sur le territoire. Remplacer les coûts externes par des emplois locaux.
3. Améliorer le service rendu aux usagers et permettre leur accueil dans de meilleures conditions.
4. Améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents techniques.
5. Se mettre en conformité avec la norme environnementale (ICPE) et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Après celles de Luc-en-Diois et de la Motte-Chalancon, l'aire de tri et de réemploi de Die a fait l'objet d'une réhabilitation totale. Les deux années de travaux (septembre 2021 à 2023) se sont déroulées par phases, en site occupé, avec seulement une journée de fermeture de l'aire de tri au public.

La transformation de la déchetterie de Die en aire de tri et de réemploi a permis :

- La collecte d'environ 60 flux différents (contre 45), dans de meilleures conditions d'accueil et de gardiennage.
- L'aménagement d'une aire de détournement d'objets et matériaux en amont de l'aire de tri de Die : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
- La création d'un centre de regroupement et de transit des déchets. Cette plateforme accueille le transit des 36 bennes issues des 5 déchetteries et des collectes (OM et tri sélectif).
- La construction d'un bâtiment technique (en bois des Alpes) pour les bureaux et les vestiaires de l'équipe d'exploitation du service. Il comprend une zone de lavage et un atelier.
- La création d'un quai de transfert des déchets avec quatre quais au lieu d'un. Il optimise les chargements pour limiter les déplacements vers les exutoires.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



▲ Tonnages 2023 par aires de tri des principaux flux



▲ Inauguration des l'aire de tri de Die en septembre

ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Depuis juin 2023, une nouvelle organisation de la collecte des emballages et papiers ménagers est mise en place sur le territoire. L'évolution du mode de collecte de ces déchets vise à répondre à plusieurs objectifs :

- Poursuivre la qualité du service rendu aux habitants en offrant un service plus adapté et répondant aux nouveaux besoins
- Faciliter le geste de tri pour tous afin d'augmenter les performances de tri tout en réduisant les tonnages des ordures ménagères
- Maîtriser l'augmentation des coûts du traitement.

En 2023, le tonnage des emballages et papiers ménagers augmentent de 5,5% et celui des ordures ménagères restent stable. Le constat est que les Diois génèrent plus de déchets qu'en 2022 avec **3 756 tonnes sur la collecte sélective**.

EN 2023,
ont été collectées



2344 tonnes
d'ordures ménagères

0 %*



589 tonnes
d'emballages (plastiques,
métalliques,...) et papiers

+ 5,5 %*

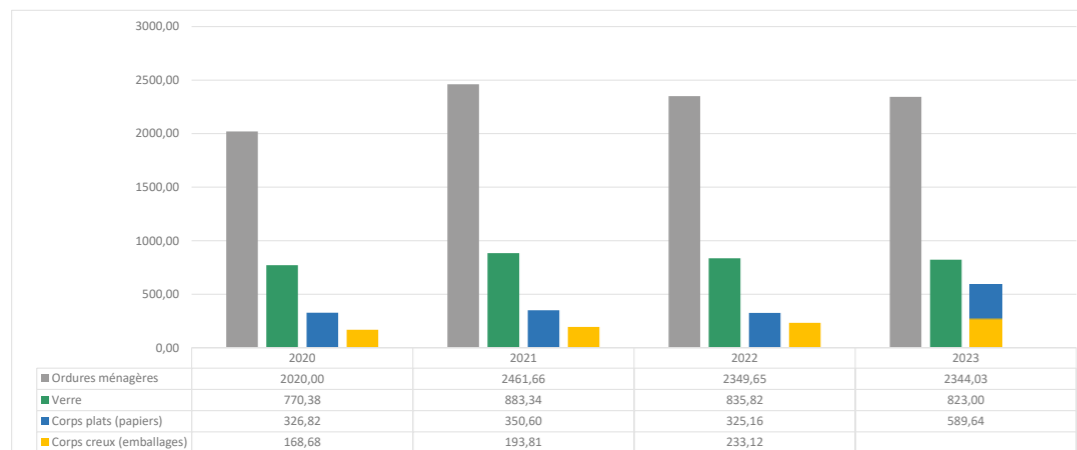


823 tonnes
de verres

- 1,5 %*

* par rapport à 2022 avec la mise en place des nouvelles consignes de tri qui acceptent tous les emballages dans la poubelle jaune.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



▲ Évolution des tonnages des collectes sélectives de 2020 à 2023

AU 1^{ER} AVRIL 2023, PASSAGE EN MULTI-MATÉRIAUX. LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES SONT COLLECTÉS ENSEMBLE.

LE TEXTILE

Les textiles sont collectés sur des points d'apport volontaire gérés par le Relais ou directement auprès des bornes de la Croix-Rouge et du Secours Populaire à Die.

Il est aussi possible de déposer auprès des friperies du territoire comme Aire ou des magasins de seconde main.

	2021	2022	2023
Collecte de textiles	40 Tonnes	61 Tonnes	69 Tonnes

REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur (article L2333-77 du CGCT), la Communauté des Communes du Diois a instauré une redevance spéciale ordures ménagères pour les professionnels qui demandent à bénéficier du service de collecte avec le transfert et le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

En 2023, 151 092 € ont été perçus au titre de la redevance spéciale.

LES BIO DÉCHETS

La réglementation vise à rendre obligatoire le tri à la source des biodéchets dès 2024. L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Les biodéchets, regroupant principalement les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas, produits périmés non consommés...) et les déchets dits « verts » (feuilles mortes, pelouse tondue...) représentent encore un tiers des déchets non triés des Français.

LE COMPOSTAGE

Depuis 2016, la CCD déploie des sites de compostage collectifs et vend également des composteurs individuels à hauteur de 15€ aux ménages.

- 66 composteurs individuels vendus en 2023
- 27 points de compostage collectif mis en place sur 16 communes
 - 24 sites de compostage autonome (campings, écoles, crèches...)
 - Mise en place d'une cartographie des sites de compostage partagé



▲ Un des 27 points de compostage partagé

LES VÉGÉTAUX

La CCD accepte uniquement les végétaux des particuliers dans ses aires de tri et de réemploi. Elle propose une subvention d'aide à l'acquisition de broyeurs à destination des professionnels et des aides aux communes pour des campagnes de broyage à destination des usagers depuis 2021. De nombreuses communes ont aussi fait le choix de mettre en œuvre des plateformes de gestion de végétaux (tonte ou branches) comme à Poyols. Le broyat est ainsi mis à disposition à proximité pour les habitants et l'entretien des espaces verts municipaux.

Ainsi, le broyeur acquis est dédié à des activités précises proposées sur le territoire :

- Location/prêt de broyeur à des particuliers/professionnels,
- Prestation de service de broyage pour particuliers/professionnels,
- Entretien des espaces verts communaux et campagnes de broyage pour les habitants de la commune.

En 2022 et 2023, sept entreprises ont perçu une aide à l'acquisition : Arbres et Paysage (Die), David Rolland, Thierry Marcel et Serge Douele ont fait un achat mutualisé (Ponet et St Auban), Bois d'à côté (St Nazaire-le-Désert), SARL Les Jardins du Diois (Laval d'Aix), Travaux forestiers et Environnement (Beaumont-en-Diois).

De plus, les communes de Menglon et Montmaur-en-Diois ont bénéficié d'aides pour leurs campagnes de broyage des végétaux. L'objectif de ces aides est de permettre aux usagers des solutions de broyage des végétaux pour permettre le réemploi local de cette ressource.

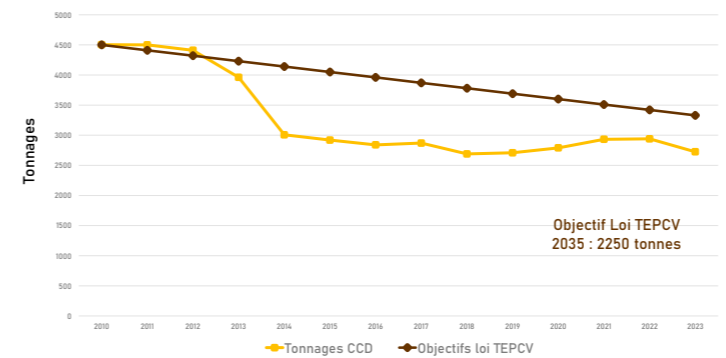
LA PRÉVENTION ET LE RÉEMPLOI

La CCD poursuit la recherche de filières de valorisation de matériaux collectés en aires de tri et de réemploi avec des permanences proposées par les associations Aire et Bis-Usus.

L'accompagnement des associations porteuses du projet de recyclerie de Die avec l'appui du CAUE pour la rénovation du bâtiment actuel d'Aire se formalise avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de recyclerie.

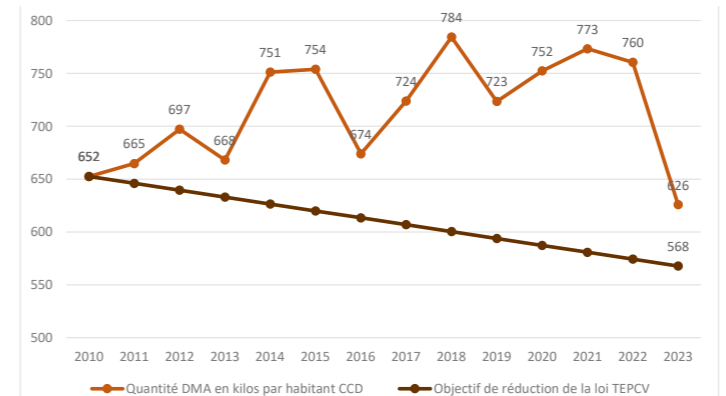
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En parallèle de son plan de modernisation des déchetteries, la maîtrise des coûts passe également par la diminution de quantités de déchets sur le territoire. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) demande une baisse de 50% des déchets enfouis à l'horizon 2025. La CCD a baissé de 40% l'enfouissement de ses déchets de 2010 à 2023. L'objectif est de réduire les quantités produites de déchets et d'augmenter leur valorisation locale.



▲ Évolution des volumes enfouis et objectifs de la loi

La collectivité est en avance par rapport aux objectifs de la loi mais elle souhaite accompagner la diminution des volumes produits par chaque habitant. Les quantités produites par habitant restent importantes et ne permettent pas au territoire du Diois de répondre aux exigences de la Loi de transition énergétique qui demande une baisse de 15% des Déchets ménagers ou assimilés (DMA) entre 2010 et 2030.



▲ Évolution des déchets ménagers par habitant et objectifs de la loi TEPCV en tonnes

PERSPECTIVES 2024

• PONT DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS

Pour 2024, le service va acquérir un camion Ampiroll avec grue pour la collecte du verre ménager en renouvellement, renouveler des bennes et un compacteur embarqué. Un système de bâchage Hy Tower pour les camions bennes va compléter la sécurisation des agents et éviter les envois de déchets.

• AIRES DE TRI ET DE RÉEMPLOI

- Électrification de l'aire de tri de Menglon, première étape avant la réhabilitation de la déchetterie de Menglon.

• RÉEMPLOI

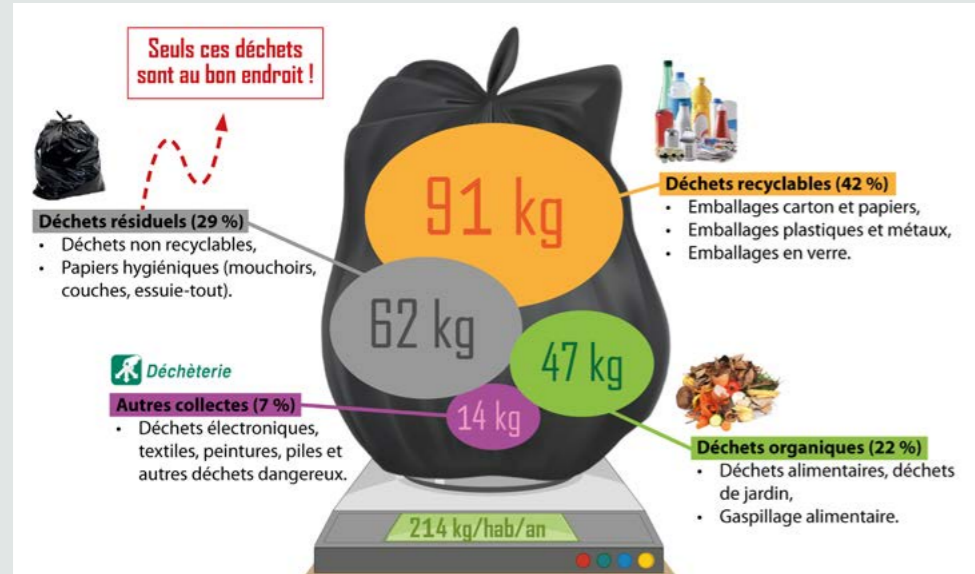
- Permanence de dons d'objets et/ou matériaux par les associations de réemploi, AIRE et BIS USUS en amont de l'aire de tri et de réemploi de Die.
- Études et Maîtrise d'œuvre du projet de la recyclerie sur les locaux actuels d'AIRE à Die.

• COMPOSTAGE

- Poursuite accompagnement et suivi des sites de compostage partagé avec le développement de 10 à 15 nouveaux points de compostage de proximité.



▲ Installation d'une nouvelle centrale de 30 kWc



Caractérisation réalisée sur le territoire du SYTRAD en 2022
Syndicat de traitement des déchets Drôme Ardèche qui gère les déchets ménagers du Diois

▲ LE DÉFI : 528 TONNES DE BIODÉCHETS A VALORISER

Chaque diois-e produit 200 kg d'ordures ménagères par an.

Le gaspillage alimentaire, les restes alimentaires et les végétaux déposés dans le sac poubelle représentent encore 22% de ce poids.

Dans le Diois, ce sont donc 528 tonnes de déchets qui transitent vers le centre de traitement d'Etoile-sur-Rhône plutôt que d'être traitées sur place par broyage ou compostage.

L'enjeu est donc de taille pour notre territoire !

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser



LES MISSIONS

Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 10 ans.
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Le SPANC assure le conseil et les contrôles des installations mais c'est le Maire de la commune qui dispose du pouvoir de police de la salubrité publique. Le SPANC ne dresse pas de procès-verbal.

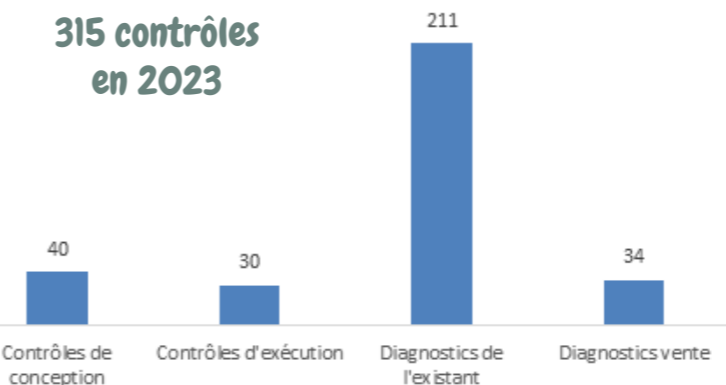
Le service public d'assainissement non collectif compte 2383 installations, dont 436 logements seront raccordables une fois que les communes auront terminé les travaux d'assainissement.

TARIFICATION AUX USAGERS

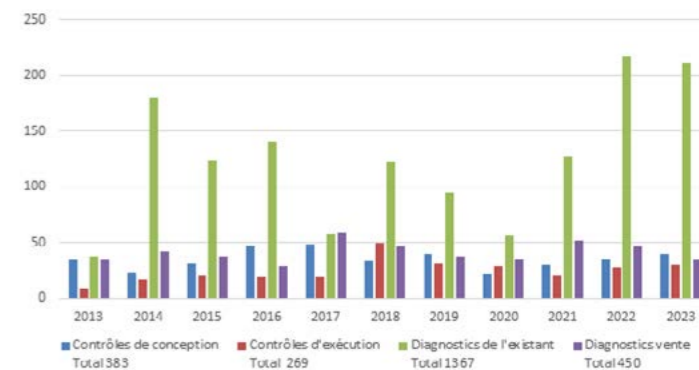
Le conseil a fixé la périodicité des contrôles à 10 ans et les redevances suivantes s'appliquent ;

• ANC DE - 20EQ HABITANTS		
Contrôle de l'existant	270 €	+ 50 € par logement supplémentaire raccordée à l'ANC
Contrôle à la vente		
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
Conception	135 €	+ 25 € par logement supplémentaire
Exécution	135 €	+ 25 € par logement supplémentaire
• ANC DE + 20EQ HABITANTS		
Contrôle de l'existant et vente	370 €	
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
Conception	185 €	
Exécution	185 €	

ACTIONS 2023

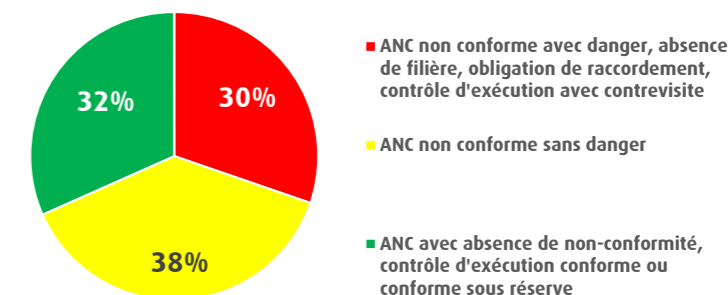


▲ Contrôles effectués en 2023



▲ Évolution des contrôles effectués par année

Taux de conformité des 1 876 installations contrôlées



Soit un taux de conformité de 70% selon les critères de l'Agence de l'Eau.

• ACTIVITÉS ANNEXES

- Restitution du bilan des contrôles SPANC réalisée auprès de 5 communes, ayant permis d'échanger sur les projets (révision zonage, extension réseau...) et de vérifier qu'il n'y a pas d'oubli dans le recensement en utilisant l'outil cartographique.
- Participation aux réunions sur le profil de baignade avec l'ARS et la ville de Die.
- Participation aux réunions de mise en place du Service assistance technique à l'assainissement autonome (SA-TAA) Drôme/Ardèche.

PERSPECTIVES 2024

- Restituer le bilan global aux communes et mettre à jour le fichier des redevables (27 communes).
- Consultation juridique pour éclaircir le statut « raccordable » de 261 installations.
- 115 ANC restent à contrôler sur la totalité des installations sur la période des 10 ans avant de démarrer un deuxième tour sur les maisons contrôlées au début du service.
- Relancer les vieux contrôles de conception jusque fin 2022 (24 ANC).
- Diagnostics vente, contrôles conception et exécution suite aux demandes (environ 100/an tout confondu).
- Réfléchir au positionnement politique si les travaux n'ont pas été effectués dans les délais impartis pour les installations présentant un risque sanitaire.
- Participation aux travaux du SATAA Drôme/Ardèche.
- Réflexion sur les évolutions du service au vu du transfert de compétence des services eau-assainissement collectifs.

POUR EN SAVOIR +
Retrouvez le dossier de déclaration, le règlement et la liste des entreprises agréées sur www.paysdiois.fr



SPANC

La Communauté des Communes du Diois a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif en 2013 dans le cadre d'un transfert de compétence.

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Contrôleurs : Florence PIRONNET et Anthony BOREL

315 contrôles en 2023

70 % d'installations en conformité

€ 70 387 €

908 €

2 agents (1,5 ETP)



Visite de la station d'épuration de Bellegarde-en-Diois

LE CONTEXTE

Fin 2016, les élus du Diois ont manifesté leur opposition unanime à cette loi mais ont tout de même décidé de se réunir en commission intercommunale et de créer un service mutualisé avec 45 communes (service mutualisé = moyens mutualisés par les communes pour les accompagner dans la gestion de leur service d'eau).

Ils ont posé les principes suivants :

- Rester en gestion publique
- Conserver des relais locaux dans les communes
- Maintenir un tarif abordable pour les habitants
- Conserver une souplesse de fonctionnement à échelle intercommunale

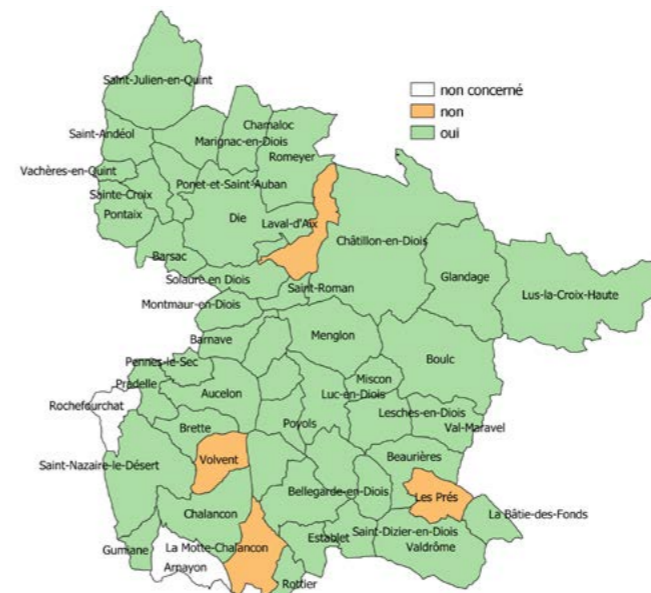
Le report du transfert jusqu'en 2026 a été décidé par les élus durant l'été 2019.

LES FAITS MARQUANTS EN 2023

• ADOPTION D'UNE CHARTE

Pour accompagner le travail de préparation du transfert de compétences, la commission a souhaité se doter d'une charte dont l'objectif est :

- Afficher les principes politiques et le travail réalisé par les élus du Diois depuis fin 2016.
- Formaliser la coopération entre les communes et la CCD qui permettront de transférer les compétences dans les meilleures conditions possibles pour les abonnés
- Améliorer la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour convaincre de la pertinence du fonctionnement en gestion publique.



▲ 45 services et la CCD ont adopté la charte « pour un service public de l'eau, de proximité et de qualité dans le Diois » ainsi que le service commun associé.

• CRÉATION DU SERVICE COMMUN

En 2023, l'échéance du transfert approchant, la commission a choisi de créer un service commun (service commun = service financé par la CCD et les communes, pour un objectif commun, à savoir la préparation du transfert de compétences) dont les missions sont les suivantes :

- Accompagner les communes dans leur amélioration et l'atteinte du service minimum
- Préparer le transfert des compétences (considérant l'obligation définie par la loi NOTRe), en lien avec les communes en respectant les principes fondateurs

- Animer la commission intercommunale pour préparer le transfert et piloter le service
- Porter la voix des communes et faire le lien avec les institutions

La CCD suit les schémas d'eau potable et d'assainissement (environ une douzaine de schémas suivis cette année, dont 2 en assistance à maîtrise d'ouvrage directe).



46 régies d'eau potable

123 sources captées

96 réseaux

480 km de réseau d'eau potable

9 700 abonnés au réseau d'eau potable (dont 35 % de résidences secondaires)



34 régies d'assainissement

46 stations d'épuration

6 750 abonnés à l'assainissement collectif

Pour exemple, Paris compte 102 zones de captages de sources, 2000km de conduite et 5 réservoirs pour 2,2 millions d'habitants...

• RECRUTEMENT DU CHARGÉ D'ÉTUDE FINANCIÈRE

Un poste de chargé d'étude financière a été créé pour démarrer la mission d'analyse des budgets des services d'eau et d'assainissement et la construction du futur budget intercommunal ainsi que du futur tarif de l'eau.

Cette mission a démarré en septembre 2023 avec l'arrivée de Bernard Combe.

LES ACTIONS 2024

• ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR L'AMÉLIORATION DE LEUR SERVICE ET RECHERCHE DE SOLUTIONS MUTUALISÉES

Une quinzaine de rencontres en communes ont été organisées pour échanger en conseil municipal ou sur une thématique spécifique (travaux, calcul du prix, appui juridique, etc.).

Deux communes sont accompagnées sur la réalisation de leurs schémas directeurs d'eau potable et 25 communes sur leur déclaration annuelle auprès de l'Agence de l'eau (volumes prélevés, volumes de fontaines, calcul de rendement...).

Des outils communs sont conçus avec et pour les communes, comme la rédaction d'un modèle de règlement de service d'assainissement (après celui de l'eau potable en 2022).

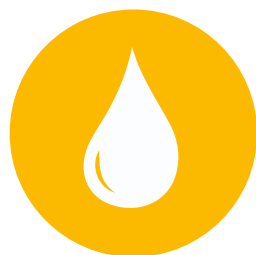
• PRÉPARER LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES, EN LIEN AVEC LES COMMUNES

L'étape préalable au transfert de compétences est la réalisation du diagnostic des services existants.

Ce travail de maintien de la connaissance a lieu en continu : suivi des études et travaux, compilation des données techniques des services, maintien d'une base de données, suivi des données cartographiques des réseaux et ouvrages...

Avant le transfert, les communes sont encouragées à atteindre un « service minimum ».

Pour exemple, réglementairement, une commune doit établir un zonage d'assainissement, qui définit les zones dans lesquelles elle assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées et les zones en assainissement individuel ou le particulier a la responsabilité de se doter d'une installation d'as-



EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis 2015, la loi NOTRe impose le transfert des compétences Eau potable et Assainissement Collectif au niveau intercommunal.

Élu référent : Pascal BAUDIN

Chargée de mission : Emilie BELMONT

Chargé d'études financières : Bernard COMBE



480 km de réseau d'eau potable
140 km de réseau d'assainissement



9 700 abonnés eau potable
6 750 abonnés assainissement

€ 63 564 €

2 963 €

2 agents (1,8 ETP)

sainissement autonome (contrôlé par le SPANC). Le service eau/assainissement et le SPANC ont repéré 1300 logements dont la situation n'est pas claire (ambiguïté sur collectif ou individuel, projets incertains, équipement inconnu...).

Pour définir l'organisation du futur service, le service est allé à la rencontre des communes pour collecter les informations sur la manière de gérer les services (contrats d'entretien, temps passé par les élus et les agents, fréquence d'intervention...)

De la même manière, les données financières ont été récoltées pour pouvoir les analyser et ainsi construire le futur budget intercommunal.

• ORGANISER LES ÉCHANGES ET LA GOUVERNANCE

Cette mission est suivie par la commission intercommunale Eau et Assainissement. L'ensemble des communes sont invitées, 37 communes y ont désigné des représentants et les séances réunissent en moyenne 28 personnes.

En 2023, 4 commissions ont été organisées. Une enquête de « satisfaction » auprès des membres a été réalisée et a montré que les élus se sentaient concernés, pris en compte et satisfaits du fonctionnement de la commission. Cependant, ils ont manifesté le souhait que toutes les communes puissent être régulièrement présentes, notamment pour éviter des répétitions et pouvoir avancer.

La commission fonctionne également en format « groupes de travail » où des élus volontaires échangent sur des problématiques spécifiques.

En 2023, pour exemple :

- un groupe de travail « mutualisation technique » s'est réuni pour travailler aux différentes tâches à réaliser par les services d'eau et d'assainissement qui a servi de base de discussion pour les rencontres des communes et la définition de l'organisation du futur service intercommunal.
- un groupe de travail « communication » s'est réuni pour élaborer une stratégie de communication auprès des abonnés jusqu'au transfert de compétences. Un premier épisode a été réalisé dans le [magazine intercommunal](#) en décembre ▶.

• PORTER LA VOIX DES COMMUNES ET FAIRE LE LIEN AVEC LES INSTITUTIONS

- La CCD coordonne le contrat de progrès et fait le lien avec les financeurs (Agence de l'eau, Département, Etat). 2023 était la dernière année du contrat de progrès. Un bilan sera présenté le 30 avril 2024.
- Le service commun suit également les travaux et études des partenaires (schéma département de la Drôme, étude prospective [SAGE 2050](#) qui étudie les scénarios à l'échelle du bassin versant de la Drôme à échéance 2050, Projet Territorial de Gestion de l'Eau...).

Il entretient également des liens avec d'autres collectivités et participe à des réseaux nationaux pour une veille juridique et réglementaire, et s'enrichir des retours d'expériences.

- Une des missions du service a aussi été de porter la voix des communes sur la difficulté d'application de la loi NOTRE sur un territoire hyper-rural comme le nôtre. La commission a souhaité envoyer un [courrier au président de la république](#) pour lui faire part de l'état d'avancement de notre travail et des propositions alternatives au transfert de compétences. Nous avons également rencontré les parlementaires à ce sujet.

Pour cela, le service a participé à [la motion de l'Association Nationale des Elus de Montagne](#) demandant de « faire confiance aux maires » et de « rendre le transfert facultatif »

PERSPECTIVES 2024

Après avoir rencontré l'ensemble des services d'eau et d'assainissement du Diois, il sera temps d'analyser les données collectées, qu'elles soient financières ou techniques. L'objectif de l'année 2024 sera de démarrer le travail de préfiguration du futur budget intercommunal et du futur prix de l'eau.

Par ailleurs, l'équipe travaillera avec les communes à l'élaboration d'une organisation humaine et technique pour le service de demain.



▲ La surveillance des réseaux est affaire des élus, de bénévoles et de techniciens selon les communes. Deux bénévoles de la Vallée de Quint.



POUR EN SAVOIR +
Retrouvez la charte et d'autres informations sur www.paysdiois.fr



SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISÉ

Dans le cadre des projets de mutualisation et pour pallier l'arrêt de l'instruction à la DDT suite à la loi ALUR, la Communauté des Communes du Diois porte un service d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2015.

Élu référent : Olivier TOURRENG

Instructrices : Nathalie DEVILLAINE et Emilie GUILBERT



22 communes adhérentes



1 001 dossiers



101 608 €



5 692 €



2 agents (1,8 ETP)

LES MISSIONS

Les instructeurs réalisent les missions suivantes dans le cadre du service d'instruction mutualisé (SIM):

- Instruction des différentes autorisations d'urbanisme
- Accueil et information des pétitionnaires
- Appui aux communes en matière d'instruction ou de planification
- Veille juridique et information des communes.

Au 1^{er} janvier 2023, le SIM concerne 22 communes.

ACTIONS 2023

L'augmentation de nombre d'actes constatée depuis 2021 (1176 actes) perdure avec une légère inflexion en 2022 (1077 actes) et 2023 (1001 actes) contre une moyenne de 750 dossiers sur 2018-2019 et 2020. Globalement, l'augmentation de l'activité ces 3 dernières années est de l'ordre de 25% par rapport à la période antérieure à 2021.

Actes	2020	2021	2022	2023
Permis de construire (PC)	150	173	160	128
Déclaration préalable (DP)	286	445	407	442
Certificat d'urbanisme (CU)	391	530	492	348
Autorisation de travaux en ERP (AT)	21	23	12	22
Permis de démolir (PD)	1	3	2	5
Permis d'aménager (PA)	1	2	4	4
Total	850	1176	1077	1001

• Compte Administratif prévisionnel (Déc. 2022- Nov. 2023)

	Dépenses	Recettes
Actes		110 210 €
Refacturation conseil architectural		9000 €
Charges (Personnel et Logiciel)	107 743 €	
	Excédent	11 466 €

• Évolution réglementaire :

Pour le raccordement au réseau électrique, la commune n'est plus l'intermédiaire. Le demandeur réglera désormais le coût du raccordement qu'elle que soit la distance directement au gestionnaire de réseaux. Le SDED et ENEDIS vont intégrer ces aspects dans les retours et consultations qui seront faites.

• Guide de l'urbanisme et fascicule « Après le permis »

Le guide de l'urbanisme a été mis à jour et édité en 500 exemplaires.

Un fascicule « *Après le permis* » a été réalisé. Il permettra d'informer toute personne bénéficiaire d'une autorisation des actions à conduire après son obtention :

- Déclaration d'ouverture de chantier,
- Déclaration d'achèvement des travaux à la commune
- Déclaration fiscale pour paiement de la taxe d'aménagement...

• Taxe d'Aménagement (TA) :

Jusqu'à présent la DDT faisait le calcul de la taxe d'aménagement. Depuis septembre 2023 c'est le demandeur qui doit déclarer l'achèvement des travaux soumis à taxe d'aménagement auprès des services fiscaux via son compte « mon bien immobilier »

PERSPECTIVES 2024

• Début de la migration Oxalis / Cart ADS

A ce jour, les communes et la CCD utilisent le logiciel OXALIS édité par la Sté Opéris. Le service est souscrit auprès du syndicat mixte Numérian. Ce logiciel n'est pas satisfaisant pour répondre à l'obligation de mise en place de la dématérialisation totale de l'application du Droit des Sols exigée par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2022.

De nombreux dysfonctionnements sont constatés qui restent chronophages pour les utilisateurs mais aussi le public. Numérian, fournisseur de la solution logiciel, propose de migrer vers la solution carte@ADS de la INETUM.

Le changement de logiciel va nécessiter un temps de reprise des données, de paramétrage et de formation des secrétaires de mairies. Ce travail se déroulera sur janvier et février 2024 avec une mise en service au 1^{er} mars. Les coûts liés au changement du logiciel seront pris en charge avec l'excédent du service d'instruction mutualisé.

• Conseil Architectural

Cette prestation demandée par les communes est faiblement mobilisée. Afin de mieux informer sur le travail fait par l'architecte conseil une rencontre sera programmée durant le premier trimestre 2024.

• Contrôle de conformité et police de l'urbanisme

Le sujet du contrôle de conformité et de la police de l'urbanisme devient de plus en plus prégnant pour les Maires. Lors du comité de gestion 2023, il a été demandé d'identifier comment pourrait s'organiser sur le plan réglementaire et organisationnel un service de contrôle de la conformité et de police de l'urbanisme mutualisé. Ce travail sera conduit sur le premier trimestre 2024 avec des échanges avec des territoires déjà organisés.

• Formation des élus communaux

La réglementation de l'urbanisme et le rôle des élus en la matière sont parfois mal appréhendés en commune. Afin de favoriser la maîtrise et la compréhension du rôle des communes en matière d'urbanisme, une formation sera organisée sur l'année 2024.

• Pouvoir de police et instruction en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes

Le législateur a transféré cette compétence aux Maires qui doivent depuis le 1^{er} janvier 2024 assurer l'instruction des dossiers de demandes d'installation des enseignes, pré-enseignes et publicités. Ce sujet demeure complexe en terme de gestion. A ce jour, de multiples questions demeurent : Toutes les communes du territoire sont-elles concernées ? Quel est le volume d'activité annuel ? Les communes sont-elles prêtes pour assumer ces nouvelles attributions ? ... Sujet jugé non prioritaire par le comité de gestion de décembre 2023, il conviendra néanmoins de mieux appréhender ce dernier et de préciser la volonté des communes.

En tout état de cause, la question de la police de l'urbanisme et l'évolution de la réglementation de la publicité ne pourra pas se faire à moyen humain constant si l'intercommunalité devait jouer un rôle sur ces aspects.

POUR EN SAVOIR +

Retrouvez les documents d'urbanisme des communes du Diois sur le Géoportail de l'Urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



SERVICES AUX HABITANTS

Déployé sur le territoire Diois en 2020, le dispositif France services promu, labellisé et financé par l'État se matérialise par une structure : l'Espace France Services du Diois. En 2023, la Communauté a pris la compétence et prendra en mars 2024 la suite du CFPPA dans la gestion de l'EFS du Diois.

Élue référente : Isabelle BIZOUARD

Conseiller-ère-s France Services (à partir de 2024) : Caroline ROUX (coordinatrice), Hélène BONNOTTE, Camille DARNAUD, Benjamin LAFAY, Anne BOUCARD

Conseiller-ère-s numériques : Emmanuel MOURIER (CCD) et Delphine ROUDNIANSKY (Ville de Die)

Espace France Services



6 000

accompagnements

Conseiller Numérique



1111 accompagnements

dont 558 nouveaux usagers

3 ateliers dans les écoles

€ 84 257 €

1 605 €

1 agent (1 ETP)

En 2023, la Communauté des communes a pris la compétence France Services, afin de mieux couvrir les besoins sur l'ensemble du Diois. L'attribution d'une seconde labellisation par l'Etat, belle reconnaissance de la mission de service public par l'ensemble des partenaires, permet de conforter, de développer et de pérenniser l'accès à des services publics en zone rurale.

Cette prise de compétence France Services offre également l'opportunité de pérenniser les postes de conseillers et de conseillers et d'étoffer l'équipe, qui va prochainement passer de trois à cinq personnes. Tous les conseillers travailleront sur chacun des trois sites, afin de croiser les compétences et de favoriser une bonne connaissance du territoire.

L'équipe France Services fait appel à des personnes aux profils variés, qui ont à cœur d'échanger et de se croiser dans leurs activités, ce qui est essentiel pour partager des informations sur l'évolution de la législation, la spécificité de certaines demandes ou encore la complémentarité de leurs missions avec les conseillers numériques et les secrétaires de mairie. Le trio initial de l'espace France Services du Diois (EFS) a maintenant trois à cinq ans d'expérience, qu'il va pouvoir partager avec les nouvelles recrues.

A Die, l'Espace France Services, guichet unique de proximité, réalise d'ores et déjà 6000 accompagnements par an.

Avec la création d'un espace multi-sites complémentaire, France Services renforce sa couverture à Châtilion-en-Diois et à Luc-en-Diois et plus largement sur les communes du Haut Diois. Les communes mettent ainsi à disposition des locaux adaptés par le biais d'une convention avec la CCD.

Les missions proposées aux habitants du territoire sont variées :

- Accompagnement dans les démarches administratives, en ligne et papiers : emploi, retraite, famille et état civil, social, santé, logement, énergie, accès aux droits...
- Accueil, information et orientation,
- Aide à l'utilisation des services en ligne,
- Mise en relation avec les services publics,
- Réorientation selon les besoins vers les partenaires identifiés.



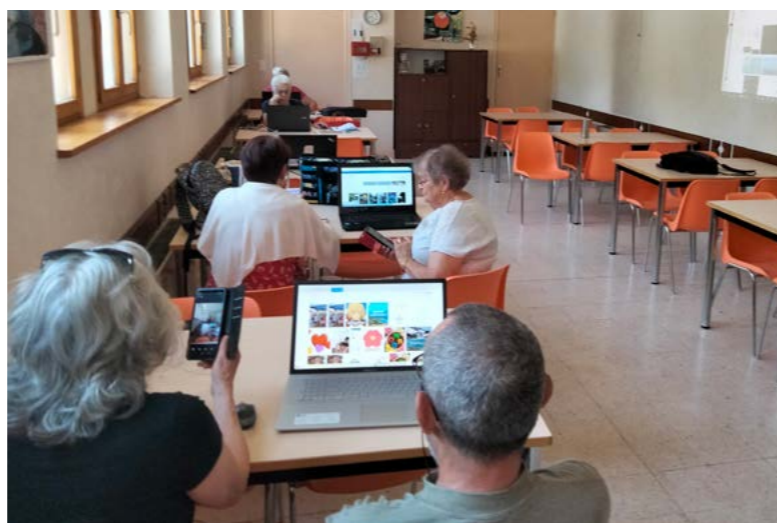
Dans le cadre du volet «Inclusion Numérique» du plan de relance proposé par l'État, la CCD a recruté en 2021 un Conseiller Numérique France Services pour mener à bien des activités de médiation numérique. La Commune de Die a également recruté 1 poste. En 2023, les deux postes ont été reconduits.

Ils travaillent en partenariat avec l'espace France Services. Leurs missions sont variées :

- Aide à l'utilisation des outils numériques : smartphone, tablette, ordinateur, Internet, emails, SMS, photos...
- Accompagnement vers l'autonomie dans les démarches administratives,
- Accompagnement dans des demandes spécifiques : réalisation de CV, tableurs, affiches...
- Sensibilisation aux enjeux du numérique, à la protection des données et à la fraude en ligne,
- Animations d'ateliers : par exemple, éducation aux médias dans le cadre du programme Détox Intox, en partenariat avec la Cité scolaire et l'Espace social.

Les conseillers numériques apportent leur aide dans les usages du numérique, afin que les habitant-e-s gagnent en autonomie et puissent faire des choix éclairés. Ils et elles apprennent ainsi à mieux échanger avec leurs proches, à réaliser des démarches en ligne ou encore à utiliser les opportunités du numérique.

C'est un service gratuit et neutre. Les permanences se font sur rendez-vous individuels ou sous forme d'ateliers. Ils interviennent également en milieu scolaire.



SERVICES AUX COMMUNES

Pour aider les communes à assurer leurs compétences, l'intercommunalité mutualise des services et les accompagne dans leurs missions quotidiennes. Le Service Intercommunal de Secrétariat de Mairie (SISE-MA) est un service mutualisé créé en août 2015 pour répondre aux besoins de secrétariat des communes membres. Le Système d'information Géographique fournit à l'intercommunalité et à la CCD un outil pour mieux appréhender les questions d'urbanisme et de réseaux.

Élus référents : Olivier TOURRENG (SISEMA) et Christian REY (SIG)

Secrétaires : Cécile FERRANDIER, Isabelle CHEZE, Marie-Pierre GROS, France FOULETIER, Florence COMBEL, Marielle PEYROCHE, Camille SEIGNARD, Marie-Ange SALLE, Emeraude HODENCQ, Laura DURAND, Sandra PINTO, Sandrine MARTINS

Technicien SIG : Frédéric SAUVET



36 communes adhérentes



18 missions permanentes

€ 294 848 €

1 610 €

6 agents (5,5 ETP)

LES MISSIONS

Ce service remplit les missions suivantes :

- Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence dans les mairies,
- Proposer des missions de renfort administratif temporaire,
- Assurer le secrétariat permanent des communes adhérentes,
- Animer le réseau des secrétaires de mairies du Diois dans le cadre de réunions trimestrielles (diffusion bonnes pratiques, partage veille réglementaire, intervention extérieures,...),
- Mettre en relation les besoins des communes et les compétences intercommunales.

ACTIONS 2023

• Démarche d'intégration des nouveaux agents du service

En 2023, le service a été mobilisé pour accompagner l'intégration des nouveaux agents recrutés en 2022 et 2023. Le temps disponible pour assurer des missions de remplacement se réduit.

Le Centre de gestion de la Drôme a organisé en octobre 2023 une session de 21 jours de formation pour accompagner la prise de poste de secrétaires de mairie. La CCD a pu inscrire cinq agents débutants pour un montant de 6 720 €.

Avec le CNFPT¹, une formation en union (proposée à l'ensemble des secrétaires du territoire) a été organisée autour de la « Gestion de la rémunération » sur 3 jours. La DDFIP² a proposé également ½ journée de formation.

• Planification d'une réorganisation du service

Le service commun compte 12 agents contre 1 seul en 2019. Ce développement du service doit s'accompagner de la mise en place d'une coordination et de temps dédié à du tutorat. Un poste de coordinatrice du service a été créé en 2022 et pourvu par un agent du service, France Fouletier. La mise en œuvre est effective au 1er novembre 2023 dans le cadre d'une réorganisation du service.

1 CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

2 DDFIP : Direction départementale des finances publiques

• L'activité du service

En 2023, l'utilisation du service par les communes est marquée par des missions de remplacement temporaires anticipées sur les communes de Barsac et Sainte-Croix.

	NB communes	NB heures	Facturation
Missions temporaires anticipées	1	34,80	1 093,10 €
Missions temporaires d'urgence	2	72,54	353,63 €
Missions de renforts administratifs	8	403,57	13 251,04 €
Secrétariat permanent	18	338,50	237 488,47 €
TOTAL FACTURATION 2022			252 186,24 €

PERSPECTIVES 2024

La réorganisation du service planifiée en 2023 doit se matérialiser en 2024 avec la mise en place d'une coordination dédiée et d'un temps de tutorat pour s'assurer de la bonne intégration des secrétaires nouvellement recrutés dans les mairies. Pour se faire, des recrutements et des périodes de tuilage des agents sur leurs nouvelles affectations en communes sont programmées sur le 1^{er} semestre 2024.

Le service facilite et initie l'organisation de formations en union avec les communes, pour que celles-ci puissent se dérouler sur le territoire. Au 1^{er} semestre 2024, il est prévu une formation sur la gestion de la carrière (20 secrétaires inscrites).

Suite à un diagnostic de l'ANCT, des préconisations ont été présentées particulièrement sur des outils numériques permettant de faciliter l'animation du réseau des secrétaires et le partage d'information.



NATURA 2000

La Communauté des Communes du Diois (CCD) comprend sur son territoire en tout ou parties 10 sites Natura 2000. Cinq étaient animés par la CCD. 2024 voit un changement de la gouvernance.

Élue référente : Catherine PELLINI

Chargé-e-s de mission : Camille LEBIHAN et Marine SCARPARI

puis Carole GABER et Rémi ABEL-COINDOZ

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Depuis 8 ans déjà, la CCD met à disposition des agents et élus un Système d'Information Géographique. Celui-ci offre la possibilité de consulter des données publiques et communales de manière aisée sur écran.

Aujourd'hui, ce sont 43 communes qui possèdent leurs réseaux humides numérisés.

Plus de 240 utilisateurs sont inscrits comme utilisateur de l'outil.




10 sites
Natura 2000
 sur le Diois
 (5 animés par la CCD)


14 communes
 avec des zones
Natura 2000

 **146 559 €**
 **0 €**
 **2 agents**
 (1,8 ETP)

LES MISSIONS

Le service mutualisé de la Communauté des Communes du Diois porte cinq sites Natura 2000 :

Animation depuis	Nom du site	Communes concernées	Surfaces	Phase
2016	FR8201680 : Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute	Lus-la-Croix-Haute	3 637 ha	Animation
2016	FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon	Aucelon	1 479 ha	Animation
2016	FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna	Valdrôme	504 ha	Animation
2020	FR8201683 : Les sources de la Drôme	La Bâtie-des-Fonts	198,6 ha	Ecriture du Document d'objectifs (DOCOB)
2020	FR8201684 : Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme	Barnave Beaurières Charens Luc-en-Diois Menglon Montlaur-en-Diois	Montmaur-en-Diois Poyols Solaure-en-Diois Saint Roman	1158 ha Ecriture du Document d'objectifs (DOCOB)

ACTIONS 2023

• L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000

La forêt

De nombreux sites Natura 2000 portent des forêts présentant un intérêt accru en terme de biodiversité. En 2023, plusieurs actions ont eu lieu pour les préserver comme la mise en place d'**îlots de senescence** dans la forêt de La Bâtie-des-Fonts.

Certaines espèces de faune dépendent de la présence de vieux arbres et d'arbres à cavités (comme les chouettes ou les chauves-souris) comme refuge et lieu de vie. D'autres espèces, dites saproxyliques, dépendent de la présence d'arbres moribonds voire morts pour la réalisation de leur cycle de vie. C'est le cas de nombreux insectes, comme la **Rosalie des Alpes**. Les contrats forestiers Natura 2000 permettent d'indemniser le maintien d'arbres ou d'îlots forestiers pour une durée de 30 ans.

La Forêt de la Luine à Aucelon a été inscrite au réseau FRENE. L'exploitation du bois y est donc interdite, ainsi que le pâturage. Ce dernier point a nécessité de nombreuses adaptations pour les éleveurs pâturant les alpages alentours : déplacement des abreuvoirs, pose d'une clôture, modification des parcours... Tous les acteurs se sont mobilisés pour les soutenir : le Département propriétaire de l'alpage du Sapey, la commune d'Aucelon propriétaire de la forêt et la Communauté des Communes via Natura 2000 et via le Plan

Pastoral Territorial. L'ONF s'est quant à lui engagé à réaliser un suivi de la régénération en l'absence de pâturage domestique, pour conclure s'il était bien la cause de cette dégradation, ou si celle-ci était liée à d'autres facteurs : pâturage par les animaux sauvages, changements climatiques...



Les arbres à conserver dans la forêt de la Luine à Aucelon

Animations et sensibilisations des publics

- Nuit de la Forêt dans la forêt de Beaufay à Aucelon
- Fête de la Nature



Sortie avec l'association Castor et Homme au marais des Boulignons dans le cadre de la Fête de la Nature.

Atlas de la biodiversité à Lus-la-Croix-Haute

Fin de l'accompagnement autour de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité de la commune de Lus avec plusieurs temps au cours de l'année : découverte des oiseaux, des insectes pollinisateurs, inventaire des haies et arbres remarquables, une sortie ornithologique...

Restauration des milieux

Deux restaurations majeures ont été réalisées en 2023. Avec l'ADEM, une expérimentation a permis la réouverture d'espaces pastoraux par la coupe de pins sylvestres. En fin d'année, aux sources de la Drôme, les mares et lacs de Carabès ont vu le démarrage d'une restauration par le retrait de carassins dorés, espèce introduite sur le site par l'homme au détriment des libellules, demoiselles..

Outils de communication

Sortie de la troisième et dernière lettre Natura Diois.

• SITES NATURA 2000 DE LA RIVIÈRE DRÔME AMONT ET DU BEZ

Les deux sites ont maintenant un DOCOB validé.

• MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

En lien avec le service agriculture, les chargés de mission Natura 2000 ont accompagné la mise en œuvre de 26 contrats de mesures agro-environnementales.



Visite et échanges avec un agriculteur du Haut Diois

• BUDGET ET SUBVENTIONS 2023

Les dépenses du service sont subventionnées à 100% pour 50% par l'Union Européenne via le FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural) et pour 50% par l'Etat Français via le Ministère de la Transition écologique.

PERSPECTIVES 2024

Depuis 2016, le service mutualisé intercommunal assure l'animation et la gestion des sites Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute, d'Aucelon et de Valdrôme, auxquels s'étaient ajoutés en 2022 les sites des sources de la Drôme et des zones humides de la Haute Vallée de la Drôme.

En cette fin d'année 2023, une page se tourne. La gestion des fonds européens FEADER a été transférée de l'Etat aux Régions par la loi 3 DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification). La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix de modifier la gouvernance, en gérant directement certains sites Natura 2000 ou en les déléguant aux seuls Parcs naturels régionaux ou au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

Dans le Diois, d'autres sites Natura 2000 sont également concernés : la LPO va transmettre à la Région le suivi de la Grotte des Sadoux sur les communes de Pradelle, Rochefourchat et Saint Nazaire-le-Désert. De leurs côtés, les Parcs du Vercors et des Baronnies provençales se voient confier la gestion et l'animation de nouveaux sites.

La CCD travaille à la passation du service mutualisé pour un maximum de continuité dans les actions initiées et surtout dans l'animation des sites.

Nouvelle organisation de la gestion et de l'animation des sites Natura 2000 au 1^{er} janvier 2024





PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

La Communauté des Communes du Diois participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, subventionne le Théâtre de Die et la Médiathèque départementale et accompagne sur les thématiques de l'éducation et de l'emploi des jeunes. La CCD

INFORMATIQUE DES ÉCOLES

La collectivité met à disposition des écoles primaires des ordinateurs et du matériel informatique, comme les tableaux numériques interactifs, dont elle assure l'acquisition et le renouvellement. Pour cela, la Communauté des Communes du Diois travaille en lien avec l'animateur TICE (Technologie de l'Information et de la Communication), nommé par l'Education Nationale, et les enseignants.

Pour financer les équipements (18000€ en 2023), la CCD peut s'appuyer sur les programmes de financement nationaux, comme l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ». Les communes accompagnent également le programme en mettant à disposition leurs services techniques pour les installations.

Contact : Alain Deffaisse - informatique@paysdiois.fr

La mission ruralité se poursuit autour de trois axes :

1. **OBSERVATOIRE** (enquête qualitative et recensement des pratiques),
2. **CONSERVATOIRE** (mutualisation de pratiques, communication Twitter - @EcolesDiois26- et site de la circonscription - <https://lien-crest.web.ac-grenoble.fr/> -)
3. **LABORATOIRE** (formations des enseignants, partenariat entre les classes et les structures artistiques et culturelles du territoire, partenariat avec les structures médico-sociales).

En 2024, l'Education Nationale propose au territoire de candidater au dispositif « territoire éducatif rural », prolongement logique de la démarche initiée avec la convention ruralité. Par ailleurs, l'animateur de territoire coordonne la réponse à l'appel à projets « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE) pour doter les écoles de tout le Diois de nouveaux moyens pédagogiques sur la question de l'apprentissage des langues, les pratiques sportives et culturelles, mais également pour susciter et financer des rencontres entre les différentes classes du territoire.

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

LES AIRES : THÉÂTRE DE DIE ET DU DIOIS

En 2023, la Communauté des Communes du Diois contribue à hauteur de 15 000 € au budget de fonctionnement du Théâtre de Die.

Le théâtre reconnu « scène conventionnée d'intérêt national – art en territoire » conduit un travail de fond pour le développement des actions culturelles sur le territoire avec des actions « hors les murs ». En 2024, il est proposé d'augmenter la subvention à 20 000€.

Contact : Olivier Fortin - olivier.fortin@paysdiois.fr

CONVENTION SOUTIEN À L'OPTION « ARTS DU CIRQUE »

Par la volonté de la cité scolaire du Diois, des enseignants et grâce à l'appui des partenaires institutionnels, l'option « Arts du Cirque » a été développée d'abord au collège puis plus récemment au lycée de Die. Cette option donne à la cité scolaire de Die et au territoire du Diois de la visibilité, de l'attractivité et crée une ouverture pour les élèves originaires du Diois.

En 2023, la CCD reconduit la convention multipartite initiée en 2022, aux côtés de l'Etat, de la Région, du Département et de la commune de Die, pour soutenir le développement de cette option. Dans ce cadre, elle renouvelle le financement de l'option au collège et au lycée à hauteur de 4 200 €. Cette contribution doit faciliter les sorties des élèves ayant vocation à nourrir leur culture circassienne (participation à des spectacles : entrées et transports).

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

LA MÉDIATHÈQUE DIOIS-VERCORS

Par convention, la Communauté des Communes du Diois contribue au fonctionnement de la Médiathèque départementale Diois – Vercors, depuis sa création, équivalent à 10 % du budget total de fonctionnement. En 2023, la contribution est de 58 676 €. La médiathèque Diois-Vercors accompagne également les 6 bibliothèques communales situées sur son secteur.

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr

CONVENTION RURALITÉ AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Suite à la convention de ruralité qui a accompagné les écoles et le collège Diois, dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative », la Communauté des Communes du Diois entretient le dialogue et l'élaboration d'actions à l'échelle du territoire. En 2023 :

L'animateur territorial (Education Nationale) Xavier LEVET coordonne les actions avec les enseignants. L'Enseignant Référent aux Usages du Numérique (E.R.U.N) Olivier PIERRUGUE pilote avec les enseignants les besoins et projets numériques. La Communauté des Communes poursuit ses investissements pour doter les écoles de matériels informatiques devenus indispensables pour beaucoup d'enseignements.

LES MISSIONS LOCALES

La Communauté des Communes du Diois contribue à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par un soutien financier annuel aux deux Missions Locales présentes sur le Diois : Vallée de la Drôme (17 032€), Drôme Provençale (1 260 €) et par une aide à la location des locaux de l'antenne de Die (5 045€/an).

Les équipes des missions locales de Die et Nyons accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans. Les animatrices proposent écoute, conseil et accès à de nombreux services afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion dans l'emploi, leur recherche d'apprentissage...

Des solutions concrètes sont proposées par les missions locales pour faciliter projet professionnel, recherches de formations ou encore contacts avec les entreprises... avec un seul objectif : l'accès durable à l'emploi.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La Communauté des Communes du Diois a entrepris plusieurs actions en lien avec le numérique via la prise de compétence « communications électroniques ». Le syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique a reçu la délégation de compétence de la CCD sur le déploiement du réseau public de la fibre sur le Diois.

Élu référent : Christian REY

Chargé de mission : Frédéric SAUVET

FIBRE OPTIQUE

En toute fin d'année 2023, ce sont les communes de Ponet et Saint au Auban et Chamaloc qui sont entrées en commercialisation. Les administrés peuvent donc pour la majeure partie d'ores et déjà demander à souscrire un abonnement à la fibre. Début 2024, le reste de cette poche, Marignac et la partie ouest de Die entrera alors en commercialisation. Pour ce qui est de la « poche » 2.17 pour les communes de Solaure, Laval d'Aix, Saint Roman, Menglon, Recoubeau, Barnave et Montmaur en Diois, les travaux ont débuté. Et enfin !... Tous les périmètres concernant toutes les communes restantes de la CCD sont à l'heure actuelle en phase d'étude à différents stades. L'échéance du déploiement restant inchangé à fin 2025.

POUR EN SAVOIR +
Pour connaître l'avancée du déploiement, tester l'éligibilité de son entreprise ou de son domicile : <https://www.ardechedromenumerique.fr/>



TÉLÉPHONIE MOBILE

Dans le cadre du programme couverture ciblée (ou NewDeal) visant à améliorer la couverture de téléphonie mobile, l'avancée se poursuit. Les 4 pylônes de Establet, Solaure en Diois, Pradelle et Rochefourchat ont été mis en service en 2023. Pour la suite, les pylônes de Volvent, Boulc, Rottier sont en cours d'étude ou de travaux. Une dotation de pylône vient d'être attribuée par arrêté en toute fin d'année 2023 pour la commune de Luc-en-Diois.

Au terme de ce dispositif, le nombre de pylône sur le Diois aura augmenté de près de 50%.



€ 99 232 €

456 632 €

1 agent
(0,8 ETP)

Annuaire des structures et/ou propriétés intercommunales

Siège

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

Office du Tourisme du Pays Diois

Rue des Jardins - 26 150 Die
www.diois-tourisme.com



▲ L'accueil de la CCD rénové en 2021

Espace France Services

200 Avenue de la Clairette - 26 150 DIE
04 75 22 31 87 - die@france-services.gouv.fr

Zones d'Activités

- Die - ZA de Chamarges
- Luc-en-Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon-en-Diois - Route de Menglon

Martouret

Domaine du Martouret
Route d'Ausson - 26 150 Die

Abattoir Intercommunal

Avenue de la Clairette - 26 150 Die
abattoirdiois@gmail.com

Aires de tri et de réemploi

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

Annexes

BUDGET les dossiers de présentation du budget 2023

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

- les comptes administratifs 2022

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

MARCHÉS PUBLICS

- le tableau des marchés conclus en 2023

www.paysdiois.fr/les-marches-publics/

ENFANCE-JEUNESSE

MULTI-ACCUEILS, MICRO-CRÈCHES ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

- DIE

- Multi-accueil Les 4 Jeux Dye
- ALSH Espace Social et Culturel du Diois
- Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu Hamac dans les locaux de l'ESCDD
- Espace Jeunes



▲ L'Espace Jeunes, situé dans les locaux de l'ESCDD, a été rénové entre 2022 et 2023

- CHÂTILLON-EN-DIOIS

- Multi-Accueil A Petits Pas
- ALSH Abracadabra

- RÉMUZAT/LA MOTTE-CHALANCON

- Multi-accueil Les Frimousses des deux Vallées
- ALSH géré par l'ESCDD

- LUC-EN-DIOIS

- Micro-crèche Les Z'Enfants d'abord
- ALSH géré par l'ESCDD dans les locaux de l'école

- LUS-LA-CROIX-HAUTE

- Multi-accueil Les Lucioles
- ALSH Couleur Nature

- MARNAGNAC

- MAM Curieux de Nature

- RECOUBEAU-JANSAC

- MAM Bulle de Vie

- SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT

- Micro-crèche Les P'tits du Désert

POUR EN SAVOIR + :

Retrouvez le dépliant avec les coordonnées des structures enfance et d'autres infos : www.paysdiois.fr

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS

Pôles
Responsables de Pôles

Directeur
Olivier FORTIN
olivier.fortin@paysdiois.fr
04 75 22 29 49

Direction / Relations avec les Elus

Aménagement / Urbanisme
Pascal ALBERT
pascal.albert@paysdiois.fr
04 75 22 29 45

Urbanisme / Instruction
Nathalie DEVILLAINE
04 75 22 48 52
Emilie GUILBERT
04 75 22 47 94
urbanisme@paysdiois.fr

Planification
Isabelle DECAUVILLE
isabelle.decauville@paysdiois.fr
04 75 22 29 47

Habitat / Planification / Foncier ZA
Pascal ALBERT
pascal.albert@paysdiois.fr
04 75 22 29 45

SPANC
Florence PIRONNET
Anthony BOREL
spanc@paysdiois.fr
04 75 22 48 53

Numérique - AMO
Frédéric SAUVET
frederic.sauvet@paysdiois.fr
04 75 22 47 92

Informatique
Alain DEFFAÏSSE
alain.deffaisse@paysdiois.fr
04 75 22 49 04

Conseiller Numérique intercommunal
Emmanuel MOURIER

Zéro Déchet
Co-responsables Administratif et financier
Wafa EL HAYANI
wafa.el-hayani@paysdiois.fr
04 75 22 47 90
Exploitation
Cyril LIVACHE
cyril.livache@paysdiois.fr
04 75 21 06 25

Assistante Administrative
Mélodine POVEDA
melodine.poveda@paysdiois.fr
04 58 17 44 68

Adjoint responsable d'exploitation
Sébastien PESSINE

Chauffeurs Grutier
Mehdi GUILLET
en cours de recrutement

Chauffeurs Grutier Déchetterie Entretien
Thomas BONNARD
Jean Christophe BOYER
Renaud LE QUELLEC
Willy ROT
Oleg TIVOLT

Gardiens Déchetteries Entretien
Charlie LANG
Nicolas LANG
en cours de recrutement

Chargé d'exploitation bio-déchets
Johann FIALOUX

Animatrice Tri et Prévention Déchets
en cours de recrutement
preventiondechets@paysdiois.fr
04 58 17 44 65

Environnement Patrimoine

Bâtiments Entretien et suivi Travaux
Quentin BONNARD
quentin.bonnard@paysdiois.fr
04 75 22 49 03

Entretien des locaux
Peggy WALTER

Énergies renouvelables
Patrice CROCHET
patrice.crochet@paysdiois.fr

Eau/Assainissement
Emilie BELMONT
eau-assainissement@paysdiois.fr
04 75 22 47 91
COMBE Bernard
bernard.combe@paysdiois.fr
04 58 17 44 63

Agriculture / Forêt
Marie-Laure VALLA
marie-laure.valla@paysdiois.fr
04 75 22 29 41

Alimentation / PAT
Anne ROUCH
anne.rouch@paysdiois.fr
06 76 98 98 76

Tourisme
Marie-Laure VALLA
marie-laure.valla@paysdiois.fr
04 75 22 29 41

Développement / Social
Estelle JABRIN
estelle.jabrin@paysdiois.fr
04 75 22 29 48

Développement

Développement économique
Amélie CARDINAL
economie@paysdiois.fr
04 58 17 44 64

Emploi
Anne-Claire BÉRARD
anne-claire.berard@paysdiois.fr

Mobilité
Etienne SAINT-MARC
etienne.saint-marc@paysdiois.fr
07 50 09 68 59

Social Enfance / Jeunesse

Enfance / Jeunesse
Anouk AVONS
anouk.avons@paysdiois.fr
04 75 22 47 99

Relais Petite Enfance
Christèle ARNAUD-RIBES
rpe@paysdiois.fr
04 75 22 15 23

Coordination CIAS Coopération CTG
Céline CHAUDIER
celine.chaudier@paysdiois.fr
07 50 09 65 04

CLS / CLSM
Mathilde COLLIGNON
mathilde.collignon@paysdiois.fr
06 11 90 41 11

France Services
Caroline ROUX (coordinatrice)
Hélène BONNOTTE Anne BOUCARD
Camille DARNAUD Benjamin LAFAY

Ressources fonctionnelles administratives
Thomas COSTE
thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

Finances / Assemblées
Thomas COSTE
thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

Communication
Isa ALLEMAND
isabelle.allemand@paysdiois.fr
04 75 22 47 93

Accueil
Sylvie BEAU
contact@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Gestionnaire assemblées Assistante Marchés publics
Véronique PITTE
assemblees@paysdiois.fr
04 75 22 49 01

Comptabilité
Audrey DE CAMPOS
audrey.decampos@paysdiois.fr
04 75 22 29 42

Commande Publique
Rémi MARUEJOULS
remi.maruejouis@paysdiois.fr
04 75 22 29 46

Ressources Humaines Suivi Subventions
Marie-Laure POUJOL
marie-laure.poujol@paysdiois.fr
04 75 22 47 96

Assistante Ressources Humaines
Sandrine BONNEFOIS
sandrine.bonnefois@paysdiois.fr
04 75 22 49 05

Secrétariat de mairie mutualisé
France FOULETIER (coordinatrice) Marielle PEYROCHE Amélie KARCHER
Florence COMBEL Marie-Ange SALLE Marjorie MAUBANT
Marie-Pierre GROS Laura DURAND
Emeraude HODENCQ Sandrine MARTINS
Sandra PINTO
sisema@paysdiois.fr - 04 75 22 29 44





Orge et coquelicot - Beaumont en Diois @stephv38

Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h.

Téléphone : 04 75 22 29 44 - Courriel : contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

Rédaction : Équipe de la Communauté des Communes du Diois

Crédit Photos et Illustrations : CCD, Isa Allemand, ESCDD, Pix n'grain, IVDD, Mengoni Jean-Claude, Unreal Media-Vincent Armand, Manon Allemand, ADEM

1^{ère} couverture : Isa Allemand

Réalisation graphique et mise en page : Isa Allemand - CCD



aux Sources de la Drôme

Communauté des Communes du Diois